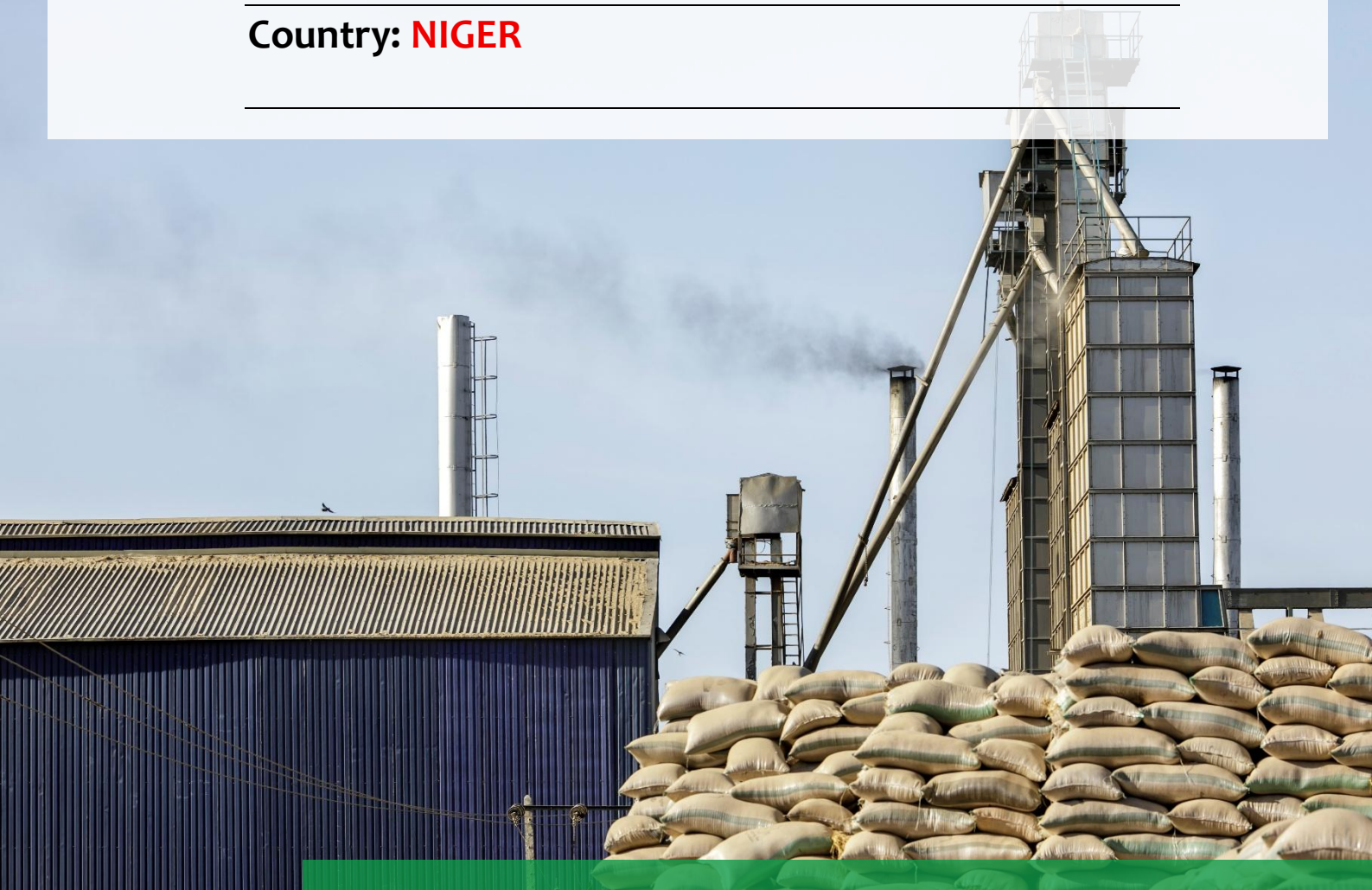


---

Country: **NIGER**

---



# PLAN D'ACTION D'INVESTISSEMENT NATIONAL SUR LE RIZ (PAINR)

---

Priorités stratégiques, alignées avec la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR II), et attractives pour l'investissement

**Mai 2026**

## Table des matières

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>I</b>
<b>TABLEAU DES TABLEAUX</b> .....	<b>III</b>
<b>ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>IV</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>V</b>
<b>1.0 INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
1.1 ÉTAT ACTUEL DU SECTEUR RIZICOLE .....	1
1.2 ÉNONCÉ DU PROBLÈME.....	1
1.3 POLITIQUE NATIONALE DU RIZ.....	1
1.4 JUSTIFICATION DE L'AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS DANS LES CHAÎNES DE VALEUR DU RIZ .....	2
1.6 PLAN D'ACTION .....	2
<b>2.0 VISION , BUTS ET OBJECTIFS</b> .....	<b>3</b>
2.1 VISION.....	3
2.2 BUTS ET OBJECTIFS.....	3
<b>3.0 PLAN D'ACTION</b> .....	<b>3</b>
ACTION 1 : INTENSIFICATION ET MODERNISATION DES SYSTÈMES DE PRODUCTIONS RIZICOLE.....	3
ACTION 2 : SYSTÈME PERFORMANT DE TRANSFORMATION DE PADDY PROMU .....	6
ACTION 3 : COMPÉTITIVITÉ DU RIZ PRODUIT LOCALEMENT APPUYÉE .....	8
ACTION 4 : COMMERCIALISATION DU PADDY APPUYÉ.....	9
ACTION 5 : LA RECHERCHE DANS L'AMÉLIORATION DE LA FILIÈRE RIZ APPUYÉE.....	10
ACTION 6 : APPUI À L'ORGANISATION DES ACTEURS DE LA CVR.....	10
<b>4.0 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>11</b>
4.1 OPÉRATIONNALISATION DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT .....	11
4.2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE.....	12
4.2.1 <i>Cadre de Concertation de la SNGR (CC-SNGR)</i> .....	12
4.2.2 <i>Comité National de Pilotage (CNP-SNGR)</i> .....	12
4.2.3 <i>Comité Régional de la Chaîne de Valeur Riz (CR-CVR)</i> .....	12
4.2.4 <i>Commission Départementale de la Chaîne de Valeur Riz (CD-CVR)</i> .....	12
4.2.5 <i>Commission Communale Chargée du Développement Rural (CC-DR)</i> .....	12
4.2.6 <i>Coordination avec le secteur privé et les partenaires au développement</i> .....	12
4.3 MÉCANISMES DE COORDINATION.....	13
4.4 CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE .....	13
4.5 BESOINS EN CAPACITÉ ET SOUTIEN .....	13
4.6 STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES.....	14
4.7 PLAN DE COMMUNICATION .....	14
<b>5.0 STRATÉGIE DE FINANCEMENT</b> .....	<b>14</b>
5.1 ESTIMATIONS DES COÛTS DU PLAN D'INVESTISSEMENT .....	14
5.2 SOURCES DE FINANCEMENT : BUDGET PUBLIC, SECTEUR PRIVÉ ET DONATEURS.....	14
5.2.1 <i>Financement du secteur public</i> .....	15
5.2.3 <i>Investissements du secteur privé</i> .....	15
5.2.4 <i>Mécanismes de financement innovants et mixtes</i> .....	15
5.3 LACUNES DE FINANCEMENT ET SCÉNARIOS DE FINANCEMENT.....	16

5.4	PRÉPARATION À L'INVESTISSEMENT ET PROJETS BANCABLES .....	18
5.4.1	<i>Projets déjà conçus et prêts à être financés.....</i>	18
5.4.2	<i>Pistes stratégiques pour la bancarisation.....</i>	18
<b>6.0</b>	<b>SUIVI ET EVALUATION : INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE (ICP) .....</b>	<b>19</b>
<b>7.0</b>	<b>ÉVALUATION DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION .....</b>	<b>19</b>
7.1.1	<i>Non adhésion des transformateurs.....</i>	19
7.1.2	<i>Non adhésion des Institutions Bancaires .....</i>	19
7.1.3	<i>Non adhésion des élus et des acteurs pour la mise en place des infrastructures .....</i>	19
7.1.4	<i>Non adhésion des acteurs de la commercialisation.....</i>	19
7.1.5	<i>Absence de ressources pour le désenclavement des marchés .....</i>	20
7.1.6	<i>Non-respect des termes des contrats par les organes des communications.....</i>	20
7.1.7	<i>Insécurité sociale .....</i>	20
7.1.8	<i>Non-respect des normes dans la construction .....</i>	20
7.1.9	<i>Inaccessibilité des intrants sur les marchés.....</i>	20
7.1.10	<i>Non adhésion des institutions financières.....</i>	20
7.1.11	<i>Faible niveau de subvention.....</i>	20
<b>8.0</b>	<b>CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>22</b>
<b>9.0</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>23</b>
	ANNEXE 1 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES .....	23
	ANNEXE 2 : TABLEAUX BUDGÉTAIRES DÉTAILLÉS DU PLAN D'ACTION .....	28
	ANNEXE 3 : SUIVI ET ÉVALUATION – INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS.....	36
	ANNEXE 4 : SYNTHÈSE DES SUPERFICIES EXPLOITÉES. ....	37
	ANNEXE 5 : QUANTITÉS D'INTRANTS NÉCESSAIRES. ....	37
	ANNEXE 6 : DES RÔLES INSTITUTIONNELS ET LIGNES DE COORDINATION .....	38
	ANNEXE 7 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET MÉCANISMES DE COORDINATION .....	39
	ANNEXE 8 : RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION .....	40

## Tableau des Tableaux

TABLEAU 1: PRINCIPALES LIGNES D' ACTIONS PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE .....	2
TABLEAU 2: SOUS-ACTIONS ET ACTIVITÉS CLÉS DE L' ACTION 1 .....	3
TABLEAU 3: SOUS-ACTIONS ET ACTIVITÉS CLÉS DE L' ACTION 2.....	7
TABLEAU 4: SOUS-ACTIONS ET ACTIVITÉS CLÉS DE L' ACTION 3.....	8
TABLEAU 5: SOUS-ACTIONS ET ACTIVITÉS CLÉS DE L' ACTION 4.....	9
TABLEAU 6: SOUS-ACTIONS ET ACTIVITÉS CLÉS DE L' ACTION 5.....	10
TABLEAU 7: SOUS-ACTIONS ET ACTIVITÉS CLÉS DE L' ACTION 6.....	10
TABLEAU 8: CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE .....	13
TABLEAU 9: ESTIMATIONS DES COÛTS DU PLAN D' INVESTISSEMENT .....	14
TABLEAU 10: BUDGET DÉTAILLÉ DE L' ACTION 1 (2026-2030) .....	28
TABLEAU 11: BUDGET DÉTAILLÉ DE L' ACTION 2 (2026-2030) .....	30
TABLEAU 12: BUDGET DÉTAILLÉ DE L' ACTION 3 (2026-2030) .....	31
<b>TABLEAU 13: BUDGET DÉTAILLÉ DE L' ACTION 4 (2026-2030) .....</b>	<b>32</b>
TABLEAU 14: BUDGET DÉTAILLÉ DE L' ACTION 5 (2026-2030) .....	33
<b>TABLEAU 15: BUDGET DÉTAILLÉ DE L' ACTION 6 (2026-2030) .....</b>	<b>35</b>
TABLEAU 16: LISTE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS .....	36
TABLEAU 17: SYNTHÈSE DES SUPERFICIES EXPLOITÉES. ....	37
TABLEAU 18: QUANTITÉS D' INTRANTS NÉCESSAIRES.....	37
TABLEAU 19: MATRICE DES RÔLES INSTITUTIONNELS ET LIGNES DE COORDINATION .....	38
TABLEAU 20: DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET MÉCANISMES DE COORDINATION .....	39
TABLEAU 21: RISQUES ET STRATÉGIES DE MITIGATION.....	40

## Acronymes et abréviations

<b>AES</b>	Alliance des États du Sahel
<b>DGA</b>	Direction Générale de l'Agriculture
<b>DGGR</b>	Direction Générale du Génie Rural
<b>FRSP</b>	Fonds Régional de Sécurité et de Production (appui financier mentionné)
<b>FUCOPRI</b>	Fédération des Unions des Coopératives des Producteurs de Riz
<b>INRAN</b>	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
<b>IP/FRIZ-Niger</b>	Interprofession de la Filière Riz du Niger
<b>IPF Riz</b>	Interprofession de la Filière Riz
<b>MAE</b>	Ministère des Affaires Étrangères
<b>MAG/EL</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
<b>MCI</b>	Ministère du Commerce et de l'Industrie
<b>MEF</b>	Ministère de l'Économie et des Finances
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ONAHA</b>	Office National des Aménagements Hydro-Agricoles
<b>PAINR</b>	Plan d'Action d'Investissement National sur le Riz
<b>PDDAA</b>	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
<b>PRR</b>	Programme de la Refondation de la République
<b>RINI</b>	Riz du Niger (société nationale de transformation)
<b>RRR</b>	Feuille de Route Régionale pour la Riziculture
<b>SP/SNDR</b>	Secrétariat Permanent de la Stratégie Nationale de Développement du Riz
<b>UPN</b>	Universités Publiques du Niger

## Résumé exécutif

Le Plan d'Action d'Investissement National pour le Riz (PAINR), aligné sur la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR 2021-2030) du Niger et la Feuille de route régionale pour la riziculture, constitue un cadre stratégique visant à transformer la filière rizicole en un pilier de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de développement économique durable. Il traduit la volonté du Gouvernement de réduire la dépendance aux importations et de garantir l'autosuffisance en riz à l'horizon 2030. Sa mise en œuvre vise une augmentation spectaculaire de la production nationale de riz, qui devrait passer d'environ 127 861 tonnes de paddy en 2021 à près de 1 458 059 tonnes en 2030, soit environ 947 738 tonnes de riz blanchi. Cette dynamique permettra non seulement de satisfaire plus de 100 % de la demande nationale dès 2025 et environ 132 % en 2030, mais aussi de générer des excédents exportables sur les marchés sous-régionaux et internationaux.

Pour atteindre cette ambition, le PAINR propose des actions prioritaires :

- Accroître la production et la productivité grâce à l'aménagement de 27 000 ha irrigués et l'exploitation de 150 000 ha hors aménagements, avec un rendement moyen porté à 7,5 t/ha en irrigué et 4,5 t/ha en hors aménagement.
- Moderniser et intensifier les systèmes de production par l'utilisation accrue de semences certifiées, d'engrais minéraux et de fumure organique, ainsi que par la mécanisation (90 % en irrigué et 30 % en hors aménagement).
- Renforcer la transformation et la commercialisation avec l'implantation de plus de 300 unités de décorticage, la mise aux normes des infrastructures de stockage et la création d'un label de riz nigérien.
- Améliorer l'environnement institutionnel et les capacités des acteurs par le recrutement de 300 agents supplémentaires et un encadrement technique renforcé (1 agent pour 100 ha).

Les retombées économiques attendues incluent la création d'environ 420 000 emplois directs et indirects, le développement d'environ 2 009 entreprises de transformation et de services agricoles, ainsi qu'un renforcement significatif des revenus des producteurs grâce à l'expansion des superficies rizicoles estimées à plus de 250 000 hectares d'ici 2030. Par ailleurs, les investissements estimés à 425,8 milliards de FCFA devraient stimuler la modernisation des infrastructures d'irrigation, la mécanisation, la transformation et la commercialisation du riz local, contribuant ainsi à réduire fortement la dépendance aux importations et à améliorer la balance commerciale agricole du pays. À terme, le PAINR devrait renforcer la sécurité alimentaire, accroître la valeur ajoutée locale dans la chaîne de valeur du riz et soutenir la croissance économique rurale au Niger. Le succès de ce plan repose sur une volonté politique soutenue et sur la mobilisation collective des parties prenantes. Le Gouvernement du Niger lance un appel fort aux partenaires de développement, aux investisseurs privés et aux institutions régionales pour accompagner cette transformation et investir dans une filière stratégique, porteuse de sécurité alimentaire, de stabilité sociale et de prospérité économique.

## I.0 INTRODUCTION

La République du Niger couvre une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup>, dont les deux tiers sont désertiques. Pays enclavé au cœur du Sahel ouest-africain, ses frontières les plus proches de la mer se situent à environ 700 km du Golfe de Guinée. Cette position géographique, combinée à une croissance démographique rapide, représente à la fois une opportunité et un défi majeur pour le développement agricole et la sécurité alimentaire. La base productive reste fragilisée par des chocs récurrents liés aux changements climatiques (sécheresses, inondations, invasions acridiennes, épizooties, dégradation environnementale), entraînant des déficits alimentaires fréquents et une malnutrition chronique, notamment chez les enfants de moins de cinq ans. À cela s'ajoute une insécurité persistante qui affecte les systèmes de production, d'approvisionnement et l'accès aux services sociaux de base. En 2024, la production nationale de riz était estimée à 107 099 tonnes pour un besoin de 557 331 tonnes, soit seulement un sixième des besoins. Le pays a dû importer 467 693 tonnes de riz, occasionnant une forte dépendance aux marchés extérieurs et des pertes de devises supérieures à 1 160 milliards FCFA entre 2020 et 2024. Pour pallier ces insuffisances, le Niger a adopté en 2022 la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR II, 2019-2030), avec pour ambition l'autosuffisance en riz à l'horizon 2030. L'objectif global est de contribuer à une augmentation durable de la production nationale en quantité et en qualité, afin de satisfaire les besoins des consommateurs et d'exporter sur les marchés sous-régionaux et internationaux. Depuis juillet 2023, le contexte national est marqué par des sanctions économiques et une insécurité accrue, aggravant la vulnérabilité alimentaire. Le Gouvernement doit simultanément relancer l'économie, renforcer la sécurité et assurer l'approvisionnement des marchés. Dans ce cadre, les parties prenantes (MAG/EL, MCI, MEF, MAE, IPF Riz, etc.), sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, ont procédé à l'actualisation du Plan d'Action d'Investissement National sur le Riz (PAINR 2026-2030) avec l'appui financier du FRSP. Cette actualisation vise à intégrer les nouveaux défis et à aligner le PAINR sur les priorités nationales et régionales, conformément à la Vision du Président de la République et au Programme de la Refondation de la République (PRR 2025-2029). Elle s'inscrit également dans la dynamique régionale portée par la Feuille de route régionale du riz (RRR, 2025-2035), qui fixe l'objectif d'autosuffisance régionale en riz à l'horizon 2035. L'analyse d'alignement réalisée par Sahel Consulting (2026) a confirmé une forte convergence entre la SNDR et la RRR sur les piliers de productivité, irrigation, mécanisation, systèmes semenciers et gouvernance. Elle a toutefois identifié des écarts à combler, notamment sur la transformation industrielle, les infrastructures de stockage, l'attractivité pour les investissements privés et la digitalisation des systèmes de données. Le PAINR actualisé constitue donc une réponse stratégique pour renforcer la souveraineté alimentaire du Niger, tout en contribuant activement à l'autosuffisance régionale en riz.

### I.1 État actuel du secteur rizicole

Le riz occupe une place stratégique dans l'économie agricole du Niger. Troisième céréale après le mil et le sorgho, il contribue à la lutte contre la pauvreté en améliorant les revenus des producteurs et en renforçant la sécurité alimentaire des ménages. Sa consommation est en constante progression, estimée à 35,62 kg par personne et par an (INS, 2023), ce qui traduit une demande croissante portée par la croissance démographique et l'urbanisation. La riziculture est pratiquée dans toutes les régions du pays, mais elle se concentre principalement dans la vallée du fleuve Niger (Tillabéry et Dosso) et le long de la Komadoukou (Diffa). Deux systèmes de production coexistent :

- La riziculture hors aménagements, pratiquée en bordure du fleuve et dans les bas-fonds avec pompage individuel. Dépendante des crues et des pluies, elle couvre environ 33 057 ha avec des rendements moyens de 2,18 t/ha.
- La riziculture avec maîtrise totale de l'eau, encadrée par l'ONAHA, sur environ 11 830 ha en double campagne annuelle. Les rendements atteignent 6 t/ha, mais la mécanisation reste limitée, ce qui freine l'optimisation de la productivité. Ce système produit l'essentiel du riz paddy usiné au Niger.

Le secteur de la transformation, longtemps dominé par la société Riz du Niger (RINI) avec ses trois grandes usines (Niamey, Kollo, Tillabéry), s'est diversifié grâce à l'implication de la FUCOPRI. On dénombre aujourd'hui près de 56 unités semi-industrielles, en plus des moulins villageois. Toutefois, la capacité de transformation demeure insuffisante pour absorber la production future et garantir une qualité compétitive face aux importations. Malgré ces avancées, la filière rizicole nigérienne reste confrontée à plusieurs défis : faiblesse de la mécanisation hors périmètres, adoption limitée des semences certifiées, infrastructures de stockage insuffisantes et environnement politique peu incitatif pour les investissements privés. Ces contraintes freinent la compétitivité du riz local et accentuent la dépendance aux importations. Cependant, le Niger dispose d'atouts majeurs : un potentiel d'aménagement hydro-agricole le long du fleuve Niger, un engagement institutionnel fort (MAG/EL, ONAHA, INRAN, FUCOPRI), et l'appui des partenaires techniques et financiers. L'analyse d'alignement réalisée en 2026 par Sahel Consulting confirme une forte cohérence avec la Feuille de route régionale du riz (RRR, 2025-2035) sur les piliers de productivité, irrigation, mécanisation, systèmes semenciers et gouvernance interprofessionnelle. Elle souligne néanmoins des écarts à combler en matière de transformation industrielle, de stockage, d'incitations privées et de digitalisation des systèmes de données. Ainsi, le secteur rizicole nigérien se trouve à un tournant : il dispose d'une base solide pour contribuer à l'autosuffisance nationale et régionale en riz, mais nécessite des investissements ciblés et une meilleure intégration aux marchés régionaux pour libérer pleinement son potentiel.

Tableau : Résumé des actions prioritaires pour la transformation de la filière riz au Niger (PAINR 2026-2030)

Action prioritaire	Activités principales	Coût estimé (FCFA & USD)	Sources de financement	Institution chef de file	Calendrier	Résultats attendus
Action 1 : Intensification et modernisation des systèmes de production rizicole	Aménagement et réhabilitation de 184 714 ha ; Approvisionnement en 110 828 t d'engrais, 8 886 t de semences et pesticides pour 184 714 ha ; Mécanisation (300 repiqueuses, 250 moissonneuses) ; Gestion de fertilité et diffusion de nouvelles technologies	≈ CFA 300 B [\$~520 M]	Budget national, Partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, BAD, JICA, FAO), Secteur privé	MAG/EL, ONAHA, INRAN, FUCOPRI	2026-2030	Rendement porté à 7,5 t/ha en irrigué et 4,5 t/ha hors aménagement ; 177 000 ha exploités ; adoption accrue des semences certifiées et mécanisation
Action 2 : Système performant de transformation de paddy promu	Mise aux normes de 56 unités semi-industrielles ; Implantation de 300 nouvelles unités de décorticage ; Acquisition de 1 000 kits d'étuvage ; Formation de 2 000 acteurs en gestion et hygiène	≈ CFA 40 B [\$~70 M]	Budget national, Secteur privé, Coopératives, Partenaires techniques	MAG/EL, MCI, RINI, FUCOPRI	2026-2030	Capacité de transformation doublée ; qualité compétitive du riz local ; création d'un label « Riz du Niger »
Action 3 : Compétitivité du riz produit localement appuyée	Élaboration de 6 guides technico-économiques ; 10 plans de régulation ; Mise en place de 10 guichets de financement ; Promotion de la compétitivité par PPP et clusters	≈ CFA 25 B [\$~43 M]	Budget national, Institutions financières, Secteur privé	MAG/EL, MEF, Interprofession Riz	2026-2030	Réduction des coûts de production ; prix rémunérateur garanti ; mécanismes de régulation opérationnels
Action 4 : Commercialisation du paddy appuyée	Développement d'un site e-commerce riz ; 12 campagnes multimédia ; 5 journées promotionnelles ; Études SIM riz ; Mise en place de réseaux de distribution et infrastructures aux normes	≈ CFA 20 B [\$~35 M]	Budget national, Secteur privé, Coopératives, Partenaires techniques	MAG/EL, MCI, FUCOPRI	2026-2030	Marchés interconnectés ; visibilité accrue du riz local ; infrastructures de stockage et distribution modernisées

Action 5 : Recherche dans l'amélioration de la filière riz appuyée	Production de 80 t semences prébase/base ; 60 essais variétaux ; Développement de 20 fiches techniques ; Accréditation de 5 laboratoires ; Recrutement de 400 agents recherche et vulgarisation	≈ CFA 25 B [~43 M]	Budget national, INRAN, Universités, Partenaires techniques	INRAN, UPN, MAG/EL	2026-2030	Nouvelles variétés adaptées ; renforcement de la recherche et vulgarisation ; transfert de technologies effectif
Action 6 : Appui à l'organisation des acteurs de la CVR	Organisation de 100 visites commentées ; Réalisation de 5 fermes pédagogiques ; Structuration en 8 SCOOP et 8 SCOOP-CA ; Mise en place de 8 unions départementales et 8 cadres régionaux ; Création de 2 observatoires riz ; Coordination SNDR et 2 tables rondes	≈ CFA 15 B [~26 M]	Budget national, Interprofession, Coopératives, Partenaires techniques	SP/SNDR, Interprofession Riz, FUCOPRI	2026-2030	Acteurs mieux organisés ; interprofession renforcée ; observatoire riz opérationnel ; gouvernance améliorée

## I.2 Énoncé du problème

Malgré son importance croissante dans les habitudes alimentaires des Nigériens, la production nationale de riz reste largement insuffisante pour couvrir les besoins du pays. En 2024, elle n'a atteint que 107 099 tonnes, soit à peine un sixième de la demande estimée à 557 331 tonnes. Ce déficit structurel oblige le Niger à recourir massivement aux importations, qui ont représenté 467 693 tonnes en 2024. L'analyse des tendances entre 2020 et 2024 montre que le pays a importé plus de 3,6 millions de tonnes de riz sur cette période, entraînant des sorties de devises de près de 1 161 milliards FCFA (INS, 2023/2024). L'année 2022 a été particulièrement critique, avec plus d'un million de tonnes importées pour une valeur de plus de 340 milliards FCFA. Chaque année, ce sont en moyenne plus de 140 milliards FCFA qui quittent l'économie nationale pour combler le déficit en riz. Cette dépendance aux importations fragilise la souveraineté alimentaire du pays et expose les ménages à la volatilité des prix internationaux. Elle accentue également la vulnérabilité macro-économique, en réduisant les réserves de devises et en aggravant le déficit de la balance commerciale. Les sanctions économiques et l'insécurité persistante depuis 2023 ont encore accentué cette fragilité, rendant l'accès aux produits alimentaires de base plus difficile et plus coûteux. Le problème est donc double :

- (I) D'abord **Structurel**, car la base productive nationale reste limitée par des contraintes techniques (faible mécanisation, adoption incomplète des semences certifiées, insuffisance des aménagements hydro-agricoles) et institutionnelles (faible attractivité pour les investissements privés, infrastructures de transformation et de stockage insuffisantes).
- (II) Et **Conjoncturel**, car les chocs climatiques et sécuritaires, combinés aux sanctions économiques, aggravent la dépendance aux importations et menacent la stabilité sociale. Face à cette situation, le Gouvernement du Niger a engagé, avec l'appui de ses partenaires, la révision et l'actualisation du Plan d'Action d'Investissement National sur le Riz (PAINR 2026-2030). L'objectif est de transformer ces contraintes en opportunités, en mobilisant des investissements structurants pour accroître la production et la productivité, renforcer la transformation et la compétitivité du riz local, et améliorer l'environnement institutionnel et financier de la filière.

## I.3 Politique nationale du riz

La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) constitue le cadre de référence de la politique rizicole au Niger. Élaborée pour une durée de dix ans (2021-2030), elle est le fruit d'un processus participatif et itératif impliquant l'État, les partenaires au développement et les principaux acteurs de la filière. Son objectif global est de contribuer, à moyen terme, à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité, afin de satisfaire les besoins des consommateurs et de positionner le riz nigérien sur les marchés sous-régionaux et internationaux. La SNDR s'inscrit dans une logique de cohérence avec les grands cadres de développement agricole et alimentaire. Elle est alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), ainsi que sur les orientations de la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES). Elle traduit la volonté du Niger de bâtir une filière rizicole compétitive, inclusive et résiliente, capable de réduire la dépendance aux importations et de renforcer la souveraineté alimentaire. Le développement de la riziculture est également inscrit parmi les axes prioritaires du Programme de la Refondation de la République (PRR 2025-2029), adopté le 11 octobre 2025. Ce programme place la sécurité alimentaire et la souveraineté économique au cœur des réformes, en mettant l'accent sur l'irrigation, la mécanisation, la transformation agro-industrielle et l'inclusion des jeunes et des femmes. Ainsi, la politique nationale du riz repose sur une vision intégrée : accroître la productivité par l'innovation et l'aménagement hydro-agricole, renforcer la compétitivité du riz local par la transformation et la certification qualité, et améliorer la gouvernance de la filière par la structuration des acteurs et la mobilisation des financements. Elle constitue le socle sur lequel s'appuie le Plan d'Action d'Investissement National sur le Riz (PAINR 2026-2030), garantissant l'alignement avec les priorités régionales définies dans la Feuille de route régionale du riz (RRR 2025-2035).

## I.4 Justification de l'augmentation des investissements dans les chaînes de valeur du riz

Le riz est en train de supplanter progressivement le mil et le sorgho dans les habitudes alimentaires des Nigériens. Pourtant, la production nationale ne couvre actuellement qu'environ un sixième des besoins, obligeant le pays à importer chaque année des volumes considérables. Cette dépendance structurelle fragilise la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, expose l'économie nationale aux fluctuations des prix internationaux et accentue la vulnérabilité du pays en période de crise.

Malgré des potentialités considérables en terres irrigables, en ressources humaines et en engagement institutionnel, la filière riz reste sous-exploitée. L'augmentation des investissements dans la chaîne de valeur riz constitue donc une nécessité stratégique pour transformer cette filière en moteur de croissance inclusive et durable. Les impacts attendus des investissements

- Création de richesse : accroître la contribution de la filière riz au PIB agricole, en passant de 0,3 % à 5 %.
- Autosuffisance alimentaire : couvrir 100 % des besoins de consommation en riz d'ici 2030, réduisant ainsi la dépendance aux importations.
- Amélioration de la balance commerciale : générer des gains de devises estimés à plus de 1 500 milliards FCFA, grâce à la réduction des importations et au développement des exportations régionales.
- Implication du secteur privé : stimuler les investissements privés dans la production, la transformation et la commercialisation, en favorisant les partenariats public-privé (PPP).
- Développement industriel : créer de nouvelles entreprises de transformation et mettre aux normes les unités existantes, en intégrant les bonnes pratiques et les énergies renouvelables.
- Emploi et inclusion sociale : générer au moins 420 000 nouveaux emplois, principalement au profit des jeunes et des femmes, réduisant ainsi l'exode rural, l'immigration clandestine et les risques de radicalisation.
- Dynamisation des économies locales : favoriser la création de petites et moyennes entreprises communautaires et familiales, renforçant la résilience des territoires.
- Croissance inclusive : contribuer à une croissance économique forte et équitable, tout en élargissant l'assiette fiscale nationale.

## I.5 Plan d'action

Le Plan d'Action actualisé découle directement de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR). Son processus d'élaboration a été conduit sous l'égide du Secrétariat Permanent de la SNDR, avec un financement assuré par l'État du Niger à travers le Programme de Résilience du Système Alimentaire (PRSA/FSRP Niger). La démarche adoptée a été participative et inclusive, impliquant l'ensemble des acteurs institutionnels, professionnels et techniques concernées par la filière riz. Des travaux thématiques ont été organisés afin de garantir une approche concertée et cohérente, structurée autour de trois domaines d'intervention stratégiques :

- Accroître la production et la productivité du riz
- Promouvoir la transformation, la mise en marché et la compétitivité du riz local
- Améliorer l'environnement institutionnel et les capacités techniques et organisationnelles des acteurs

Les principales lignes d'actions par objectif stratégique sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau I: principales lignes d'actions par objectif stratégique.

Objectifs	Lignes d'actions
<b>Accroître la production et la productivité du riz</b>	Action 1 : Intensification et modernisation des systèmes de productions rizicoles

<b>Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local</b>	Action 2 : Promotion d'un système performant de transformation de paddy
	Action 3 : Appui à la compétitivité du riz produit localement
	Action 4 : Appui à la commercialisation du paddy
<b>Améliorer l'environnement institutionnel et les capacités techniques et organisationnelles des acteurs</b>	Action 5 : Appui à la recherche dans l'amélioration de la filière riz
	Action 6 : Appui à l'organisation des acteurs de la CVR

## 2.0 Vision , Buts et objectifs

### 2.1 Vision

« À l'horizon 2030, la filière riz du Niger devient un moteur de souveraineté alimentaire et nutritionnelle, satisfait pleinement la demande nationale, crée des emplois durables pour les jeunes et les femmes, et contribue de manière significative à l'amélioration de la balance commerciale et à la croissance inclusive de l'économie nationale. »

### 2.2 Buts et objectifs

La réalisation de l'objectif global repose sur trois objectifs spécifiques :

OS1 : Accroître la production et la productivité du riz

OS2 : Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local

OS3 : Améliorer l'environnement institutionnel et les capacités techniques et organisationnelles des acteurs

## 3.0 Plan d'action

### Action I : Intensification et modernisation des systèmes de productions rizicole

Cette ligne d'action vise à accroître la productivité et la compétitivité du riz nigérien en modernisant les pratiques culturales, en améliorant l'accès aux intrants et en renforçant la résilience des systèmes de production. Le tableau 3 ci-dessous présente les principaux résultats attendus.

Tableau 2: Sous-Actions et Activités clés de l'action I

Sous-action	Activités
<b>I.1 Réaliser et réhabiliter des Aménagements de 184 714 ha</b>	I.1.1 Réaliser l'étude pour actualiser la cartographie des acteurs
	I.1.2 Réaliser l'étude pour Cartographier le potentiel rizicultivable
	I.1.3 Construire 15 mini-barrages OME
	I.1.4 Construire 50 seuils OME
	I.1.5 Construire 20 mares OME
	I.1.6 Aménager 7 000 ha autour des mini-barrages
	I.1.7 Aménager 20 000 ha de périmètres irrigués
	I.1.8 Réhabiliter 7 714 ha d'aménagements existants

	I.1.9 réaliser 1 étude d'impact irrigation/nappe
	I.1.10 Aménager 150 000 ha autour des OME en zones non irriguées
<b>I.2 Appuyer en intrants agricoles et gestion de la fertilité des sols</b>	1.2.1 Approvisionner les producteurs en 110 828 tonnes d'engrais
	1.2.3 Approvisionner les producteurs en 8 886 tonnes de semences
	1.2.4 Approvisionner les producteurs en pesticides pour 184 714 ha
	1.2.5 Réaliser 1 étude sur la salinité
	1.2.6 Élaborer 1 carte de fertilité des sols
	1.2.7 Organiser 500 démonstrations de gestion de fertilité
	1.2.8 Mettre en place 300 repiqueuses et motoculteurs
	1.2.9 Mettre en place 250 moissonneuse batteuse
<b>I.3 Renforcer les capacités des acteurs</b>	1.3.1 Diffuser de nouvelles technologies via 500 démonstrations
	1.3.2 Mettre en place 1 000 producteurs relais
	1.3.3 Réaliser une étude pour harmoniser les contenus de formation
<b>I.4 Réduction des conflits fonciers</b>	1.4.1 Mener 2 missions de plaidoyer
	1.4.2 Organiser 4 ateliers de sensibilisation foncière

### 2.1.1 Détermination de la ligne de base de la filière

La mise en œuvre de la stratégie rizicole exige en premier lieu une détermination claire de la ligne de base. Il s'agit de disposer d'une photographie précise et actualisée de la filière riz, permettant d'identifier les acteurs, les infrastructures existantes, les zones à fort potentiel et les contraintes majeures. À cet effet, une étude nationale sera commanditée pour réviser la cartographie des acteurs de la filière ainsi que d'évaluer les potentialités écologiques et productives. Cette démarche est indispensable pour mesurer les progrès réalisés, orienter les investissements et assurer la cohérence entre les objectifs nationaux et les engagements régionaux. Elle renforcera également la transparence et la coordination entre les institutions, les producteurs et les partenaires techniques et financiers. En outre, cette action s'inscrit dans les priorités régionales. La Feuille de route régionale sur le riz (RRR 2025-2035) exige une identification claire des acteurs et des potentialités pour faciliter la coordination régionale, tandis que l'Offensive régionale sur le riz met l'accent sur la gouvernance et la planification fondée sur des données fiables.

### 2.1.2 Maîtrise de l'eau

La maîtrise de l'eau constitue un pilier central de la stratégie rizicole face à la variabilité climatique. Elle repose sur la promotion de l'irrigation avec maîtrise totale de l'eau, ainsi que sur la maîtrise partielle par l'irrigation d'appoint. La stratégie prévoit de poursuivre et de renforcer les efforts de construction des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement, notamment 15 mini-barrages, 50 seuils d'épandage et 20 mares aménagées. Elle inclut également la réhabilitation de 7 714 hectares d'aménagements dégradés et la réalisation de 27 000 hectares de nouveaux périmètres irrigués.

Pour l'opérationnalisation, plusieurs approches seront mises en œuvre. Il s'agira de sensibiliser le secteur privé sur les opportunités économiques liées au financement et à l'exploitation des périmètres irrigués, de promouvoir des aménagements privés fiables et économiquement viables, d'élaborer un cadre fiscal incitatif pour la petite irrigation privée, de mettre en place des mécanismes de sécurisation foncière et de soutenir l'accès au financement pour la mise en valeur des périmètres. Dans le cas des aménagements réalisés par les investissements publics, l'approche du faire-faire sera privilégiée, en confiant la réalisation des infrastructures structurantes à des opérateurs spécialisés. Par ailleurs, des dispositions spécifiques seront mises en place pour faciliter l'accès aux terres aménagées par les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, à travers l'affectation de quotas. Les autres types d'infrastructures seront réalisés par les services techniques en collaboration étroite avec

les bénéficiaires. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans les priorités régionales. L'Offensive régionale sur le riz met l'accent sur l'irrigation et l'intensification comme leviers de productivité, tandis que la RRR 2025-2035 prévoit l'extension des superficies irriguées et la résilience climatique comme axes majeurs. Ainsi, les investissements prévus au Niger contribuent directement à l'atteinte des objectifs régionaux et renforcent l'intégration du pays dans la dynamique collective.

Le tableau ci-dessous donne la synthèse des superficies à réhabiliter et/ou à aménager pour atteindre les objectifs de la SNDR.

### 2.1.3. Intensification des systèmes de production

Pour un développement durable des productions agricoles, il existe un large consensus sur le fait qu'il faille améliorer le taux d'utilisation d'intrants de qualité pour augmenter la productivité. De ce point de vue, les intrants constituent une source importante dans le processus d'intensification agricole. Pour ce qui est des engrais, les riziculteurs utilisent principalement deux sources pour s'approvisionner à savoir des commerçants qui vendent l'engrais à crédit et la Centrale d'approvisionnement. Le remboursement de la dette auprès des commerçants se fait la plupart du temps, en nature, en paddy. Une des conséquences de ce « système de troc », largement pratiqué au niveau des coopératives, est la dépendance des producteurs vis à vis de l'offre des commerçants et en particulier vis à vis de la qualité de l'engrais qu'ils leurs échangent (généralement pas adapté). D'un autre côté l'engrais subventionné est généralement mis à la disposition des coopératives et des groupements de producteurs de manière tardive. L'effet de la subvention de l'engrais est la spéculation réalisée par certains exploitants qui profitent du niveau de prix d'acquisition relativement bas et le revendent à leurs voisins hors des périmètres qui ne peuvent pas aussi simplement accéder à l'engrais. Toutefois, il faut noter qu'une étude sur la subvention des intrants montre que la subvention d'engrais faite par le gouvernement dans la filière riz, augmente le rendement de cette dernière. Cette augmentation a un impact positif sur la sécurité alimentaire et par ricochet la stabilité sociale. Les résultats issus de cette analyse, permettent de suggérer au gouvernement du Niger de poursuivre le programme de subvention, suivre le programme pour qu'il puisse parvenir à qui de droit et élargir le budget du programme pour satisfaire le besoin en engrais des petits producteurs. De ce point de vue, la stratégie appuiera la mise en place d'un marché de l'engrais concurrentiel et transparent (l'amélioration du circuit de distribution ainsi que les commandes groupées), la disponibilité régulière de l'engrais afin de stabiliser les prix ainsi que la vulgarisation et la production de la nouvelle formule d'engrais du riz développé par l'INRAN.

- **Semences et intrants** : La filière semencière connaît actuellement des difficultés à l'étape de la multiplication des semences de base (ferme de Saadia), ce qui limite l'approvisionnement des producteurs multiplicateurs et ne permet pas de répondre pleinement à la demande. Certaines coopératives, en situation de dette vis-à-vis de la ferme semencière, n'ont plus pu accéder aux semences, ce qui réduit la diffusion de nouvelles variétés de riz, notamment les variétés tolérantes au sel ou les interspécifiques NERICA développées par AfricaRice. Les contraintes de fonctionnement de la ferme semencière expliquent également la faible disponibilité de ces innovations.

Pour améliorer la situation et contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie, il est prévu :

- la redynamisation d'une ferme semencière de R1 et R2,
- l'appui à la production de semences améliorées ou sélectionnées, offrant de bons rendements au décortilage,
- la mise en place d'un circuit de distribution et d'un mécanisme de mise à disposition des semences aux producteurs, notamment à travers des contrats entre les différents acteurs.

Concernant les intrants (**engrais et pesticides**), les commandes seront établies sur la base des besoins exprimés par les organisations de riziculteurs l'année N-1. Les procédures d'achat suivront la réglementation en vigueur, avec la possibilité de dispositions particulières de l'État (subventions). La gestion de la distribution et le suivi des remboursements des crédits intrants seront assurés par les organisations de producteurs et les institutions financières. Les quantités nécessaires sont présentées dans le tableau ci-après.

La stratégie de financement des intrants (semences, engrais et pesticides) est du ressort des acteurs agréés en raison de la libéralisation de ce sous-secteur. Toutefois notons que des allègements sont faits pour faciliter l'accès aux intrants. Ces facilitations sont d'abord une subvention ciblée variable (actuellement de l'ordre de 50%) à travers le mécanisme e-voucher ou par les achats groupes fait par des organisations de producteurs et/ou leur faitière (comme la FUCOPRI) qui sollicite un prêt à la banque pour après remettre à crédit les producteurs qui seront amenés à rembourser après la récolte.

### **2.1.3.1 Gestion de la fertilité des sols**

Les sols du Niger sont généralement caractérisés par une faible fertilité naturelle, ce qui constitue une contrainte majeure pour l'intensification de la riziculture. Pour répondre à ce défi, une grande priorité sera accordée à la mise en œuvre d'innovations relatives à une gestion intégrée de la fertilité des sols, combinant l'utilisation d'engrais minéraux et de fumures organiques. Cette approche permettra non seulement de maintenir, mais aussi d'améliorer durablement le niveau de fertilité des sols, garantissant ainsi une productivité accrue et une meilleure résilience des exploitations agricoles.

La stratégie prévoit la promotion de technologies adaptées telles que la production de fumure organique, l'utilisation d'engrais verts, le recours aux biodigesteurs pour valoriser les déchets organiques, ainsi que la succession culturale pour améliorer la structure et la richesse des sols. Les riziculteurs seront formés et appuyés dans l'application de ces technologies, notamment à travers des pratiques de gestion conservatoire des sols, de production et d'utilisation de fumure organique, et l'adoption de systèmes intégrant l'agriculture et l'élevage au niveau des exploitations.

Afin de garantir un impact tangible, il est prévu qu'un tiers des superficies rizicoles reçoive chaque année une quantité minimale de trois tonnes de fumure organique par hectare.

### **2.1.3.2 Modernisation des systèmes de production**

Les faibles performances actuelles de la riziculture au Niger s'expliquent en grande partie par la faible mécanisation des opérations agricoles, qu'il s'agisse du travail du sol, de l'entretien des cultures, de la récolte, de la post-récolte ou de la transformation. Cette situation constitue l'une des principales raisons de la non-compétitivité du riz local face aux importations. Pour inverser cette tendance et satisfaire les besoins de consommation à l'horizon 2025 et 2030, il est impératif de moderniser les systèmes de production. Les principaux leviers de cette modernisation incluent : l'accès accru aux services motorisés, le développement de la mécanisation agricole, l'émergence de nouveaux acteurs spécialisés dans la motorisation et la mécanisation, la mise en place d'un service après-vente fiable, ainsi que l'appui à la création d'un réseau de mécaniciens et d'artisans locaux. La réussite de cette transformation nécessitera la mobilisation de ressources financières conséquentes et la mise en œuvre d'un plan d'actions structuré. Cette orientation est en parfaite cohérence avec l'Offensive régionale sur le riz et la Feuille de route régionale (RRR 2025-2035), qui insistent sur la modernisation des systèmes de production et la mécanisation comme leviers essentiels pour accroître la productivité et réduire les coûts de production.

### **2.1.3.3 Réduction des pertes post-récolte**

La réduction des pertes post-récolte constitue une priorité stratégique pour l'accroissement des revenus des producteurs. Ces pertes sont actuellement estimées à 20 % en moyenne (Wopereis et al., 2008 in AfricaRice, 2008). L'objectif est de ramener ce taux à 10 % en 2025 et à 5 % en 2030. Les interventions prévues viseront à optimiser la valeur des produits par des mesures appropriées de conservation et de valorisation. Elles incluront la diffusion de technologies adaptées pour le séchage, le stockage, le battage et le décortilage, ainsi que la promotion de bonnes pratiques de manutention et de conditionnement. Ces actions sont susceptibles d'offrir un retour sur investissement plus élevé que les activités classiques d'augmentation de la production, car elles permettent de sécuriser les gains déjà réalisés et d'améliorer la qualité du riz mis sur le marché. Action 2 : Système performant de transformation de paddy promu

Le développement d'un système performant de transformation du paddy constitue un levier essentiel pour améliorer la compétitivité du riz local et répondre aux exigences des consommateurs en termes de qualité et de disponibilité. Cette ligne d'action vise à moderniser les unités existantes, à promouvoir l'implantation de nouvelles unités de transformation et à renforcer la qualité des équipements utilisés.

Tableau 3: Sous-Actions et Activités clés de l'action 2

Sous-actions	Activités
<b>2.1 : Mettre aux normes des unités de transformation existantes</b>	2.1.1 Faire une (1) étude pour Répertorier les unités de transformation
	2.1.2 Faire une (1) étude pour Diagnostic les technologies
	2.1.3 Élaborer 3 fiches normatives
	2.1.4 Normaliser/certifier 200 produits
	2.1.5 Faciliter l'acquisition de 1 000 kits d'étuvage
	2.1.6 Réaliser l'état des lieux des prestataires de services dans les différents bassins de production
	2.1.7 Promouvoir 100 prestataires de maintenance des équipements
	2.1.8 Sensibiliser les futurs investisseurs sur les atouts, l'intérêt ou la rentabilité de la transformation via 3 campagnes B2B
<b>2.2 Développer de nouvelles unités modernes</b>	2.2.1 Faciliter l'accès à 300 unités de transformation
	2.2.2 Former 1 000 acteurs à la gestion des unités de transformation et à l'utilisation des équipements
	2.2.3 Former 1 000 acteurs sur les bonnes pratiques d'hygiène et de transformation
	2.2.4 Mettre en place 10 unités pilotes énergies renouvelables

Le rendement de la transformation du riz dépend en grande partie de la qualité des équipements ainsi que de la prise en main par les opérateurs de leur utilisation. La mise à norme des unités de transformation existantes permettra d'améliorer les rendements et partant leur rentabilité économique. A l'horizon 2030, la production du riz connaîtra une hausse de 95% par rapport à la Production de 2024. Pour ce faire, la nécessité de d'implanter de nouvelles unités s'impose pour assurer la transformation des quantités additionnelles. Pour cette première ligne d'action, Trois résultats sont attendus :

- Les unités de transformations existantes sont aux normes ;
- De nouvelles unités de transformation sont implantées
- Le rendement des unités de transformation est amélioré.

### **2.2 Les unités de transformation existantes sont mises aux normes**

La première priorité est de mettre aux normes les unités de transformation déjà opérationnelles. Cela implique de répertorier les unités d'étuvage et de transformation de riz existantes et de réaliser un diagnostic approfondi des technologies et pratiques de transformation. Sur la base de ce diagnostic, des fiches techniques normatives seront élaborées afin d'harmoniser les procédés et garantir la conformité aux standards de qualité. Par ailleurs, des mesures seront prises pour faciliter l'acquisition de kits d'étuvage adaptés (marmites de 30 kg, couscoussières, fours, bâches, bassines, fûts, etc.) et pour améliorer l'accès des producteurs aux unités de transformation. Un état des lieux des prestataires de services dans les différents bassins de production sera également réalisé, suivi d'une promotion des prestataires spécialisés dans la maintenance des équipements, afin de garantir la durabilité des installations et la continuité des services.

### **2.3 De nouvelles unités de transformation sont implantées**

La deuxième priorité est d'accroître la capacité nationale de transformation par l'implantation de nouvelles unités modernes. Pour ce faire, la stratégie prévoit d'appuyer l'organisation de rencontres B to B entre investisseurs et acteurs de la filière, afin de stimuler les partenariats et les investissements privés. Les acteurs seront également formés à la gestion des unités de transformation, à l'utilisation et

à l'entretien des équipements, ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène et de transformation, afin d'améliorer la qualité du riz produit et de renforcer la confiance des consommateurs.

## 2.4 Le rendement de la transformation dépend de la qualité des équipements

Une attention particulière sera accordée à la qualité des équipements utilisés, qui conditionne directement le rendement de la transformation. L'amélioration de la performance technique des équipements, combinée à une gestion professionnelle des unités, permettra d'optimiser la valeur ajoutée du riz local et de renforcer sa compétitivité face aux importations.

### Action 3 : Compétitivité du riz produit localement appuyée

Le renforcement de la compétitivité du riz local est une priorité stratégique afin de réduire la dépendance vis-à-vis des importations et d'assurer une meilleure rémunération des producteurs. Cette ligne d'action s'articule autour de trois axes principaux : la réduction des coûts de production, l'assurance d'un prix rémunérateur et la mise en place d'un mécanisme de régulation de la commercialisation.

Tableau 4: Sous-Actions et Activités clés de l'action 3

Sous-action	Activités
<b>3.1 Réduire les coûts de production et améliorer les pratiques</b>	3.1.1 Former 5 acteurs sur les bonnes pratiques de stockage et conservation
	3.1.2 Organiser 5 fora sur la commercialisation du riz
<b>3.2 Prix rémunérateur et outils de référence</b>	3.2.1 Élaborer 6 guides technico-économiques sur la transformation
	3.2.2 Élaborer 10 plans de régulation
	3.2.3 Mettre en place 10 guichets de financement aux profits opérateurs rizicoles

### 2.3.2 Un prix rémunérateur est assuré

La compétitivité du riz local au Niger reste fortement conditionnée par le prix du riz importé, qui constitue la principale source d'approvisionnement du marché. Le prix du paddy et du riz local décortiqué est aligné sur celui du riz importé, tout en intégrant les préférences qualitatives des consommateurs. Ces préférences induisent une décote plus ou moins importante pour le riz local, malgré l'existence d'un droit de porte de 16 % appliqué au riz importé (TEC et taxes annexes). L'analyse de la formation des prix montre qu'il n'existe pas de marge excessive au niveau des importateurs, même si le marché est dominé par un petit nombre d'opérateurs.

Depuis 2013, une disposition impose aux importateurs d'acheter 3 % du riz importé auprès des riziers locaux, le bon d'enlèvement étant nécessaire pour le dédouanement. Toutefois, cette règle est très partiellement appliquée : les importateurs n'ont acheté qu'environ 15 % des volumes de riz local qu'ils auraient dû acquérir. Cette faible application limite l'impact de la mesure et souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de régulation et de contrôle. Pour rendre le riz local compétitif, la stratégie nationale appuiera des actions visant à réduire les coûts de production et à protéger le marché local. La réduction des coûts passera par la promotion des énergies renouvelables afin de diminuer la facture énergétique, le désenclavement des zones de production pour faciliter l'accès aux marchés, ainsi que la formation des acteurs sur les bonnes pratiques de stockage et de conservation. Par ailleurs, il est essentiel d'assurer un prix rémunérateur pour les producteurs et transformateurs. Cela sera possible grâce au renforcement des fora sur la commercialisation du riz, qui permettront de structurer les échanges et d'améliorer la transparence dans la fixation des prix. L'élaboration d'un référentiel technico-économique sur la transformation servira également de base pour évaluer les coûts réels et fixer des prix équitables.

### 2.3.2 Un mécanisme de régulation de la commercialisation est mis en place

Enfin, la mise en place d'un mécanisme de régulation de la commercialisation constituera un levier majeur. Des actions de plaidoyer seront menées auprès de l'État pour l'application effective d'un quota à l'importation, pour l'instauration d'une TVA sur le riz importé, et pour stimuler de nouveaux marchés porteurs tels que l'achat institutionnel, les cantines scolaires ou encore l'enlèvement de riz local par les importateurs. Ces mesures s'inscrivent pleinement dans les orientations régionales. L'Offensive régionale sur le riz et la Feuille de route régionale (RRR 2025-2035) mettent toutes deux l'accent sur la compétitivité du riz local, la régulation des marchés et la valorisation des productions nationales. Les actions prévues au Niger contribueront directement à ces objectifs, en renforçant la souveraineté alimentaire et en créant des opportunités économiques pour les producteurs et transformateurs.

Les besoins de consommation du riz au Niger ont été estimés en 2024 à 557 331 tonnes. Avec un taux d'accroissement annuel de 3,9 %, ces besoins devraient atteindre 674 825 tonnes en 2030. Cette évolution confirme la forte pression exercée par le riz importé sur le marché national et la nécessité de renforcer la compétitivité du riz local.

#### Action 4 : Commercialisation du paddy appuyé

Pour améliorer la commercialisation du riz nigérien, la stratégie nationale mettra l'accent sur deux axes complémentaires : la régulation du marché des importations et l'amélioration de la disponibilité et de la qualité du riz local.

Tableau 5: Sous-Actions et Activités clés de l'action 4

Sous-action	Activités
<b>4.1 Développer la Distribution de proximité et les infrastructures</b>	4.1.1 Former 3 sessions marketing distributeurs
	4.1.2 Former 3 sessions sur les modes de cuissons et recettes culinaires
	4.1.3 Appuyer 4 rencontres d'un réseau de distribution
	4.1.4 Faire une étude pour diagnostiquer les infrastructures de commercialisation
	4.1.5 Former 4 acteurs sur la gestion des infrastructures de commercialisation et de transformation
<b>4.2 Promouvoir et améliorer la connectivité des marchés</b>	4.2.1 Faire une étude pour Renforcer les SIM riz
	4.2.2 Développer 1 site e-commerce riz
	4.2.3 Organiser 12 campagnes multimédia
	4.2.4 Organiser 5 journées promotionnelles riz
	4.2.5 Appuyer 2 initiatives de labélisation/certification

D'une part, il est indispensable de réguler le marché des importations afin de protéger la production nationale. Cela passera par des actions de plaidoyer pour une application stricte des quotas d'importation, l'instauration de mesures fiscales incitatives, et le renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle. Ces mesures permettront de limiter la concurrence déloyale et de créer un environnement favorable à la valorisation du riz local. D'autre part, la stratégie vise à améliorer le circuit de commercialisation du riz local. Il s'agira d'assurer un approvisionnement régulier des grossistes, semi-grossistes et acteurs étatiques impliqués dans la distribution. Parallèlement, une attention particulière sera accordée à l'adaptation aux besoins des consommateurs, notamment par l'amélioration de la qualité, de la présentation et du conditionnement des produits. Ces efforts contribueront à donner une meilleure visibilité au riz nigérien et à renforcer sa notoriété auprès des consommateurs. Enfin, pour stimuler la demande et renforcer l'image du riz local, des journées

promotionnelles dédiées au riz et à ses produits dérivés seront organisées. Ces événements permettront de sensibiliser les consommateurs, de valoriser les producteurs et transformateurs, et de créer une dynamique positive autour du riz nigérien.

### Action 5 : La recherche dans l'amélioration de la filière riz appuyée

L'appui à la recherche à la mise en œuvre de la stratégie se fera sur la base de conventions opérationnelles signées par le SP/SNDR et les structures de recherche.

Tableau 6: Sous-Actions et Activités clés de l'action 5

Sous action	Activités
<b>5.1 Disponibiliser le Matériels de qualité</b>	5.1.1 Produire 80 tonnes de semences prébase/base
	5.1.2 Contrôler/certifier 5 lots de semences
	5.1.3 Appuyer l'accréditation de 5 laboratoires
	5.1.4 Créer/maintenir 5 variétés de riz
	5.1.5 Conduire 60 essais variétaux
<b>5.2 renforcer les capacités techniques</b>	5.2.1 Développer 20 fiches techniques de productions de riz, gestion de la fertilité des sols, gestion de l'eau, gestion des bio-agresseurs
	5.2.2 Tester 10 équipements agricoles
<b>5.3 Redynamiser la Recherche-vulgarisation</b>	5.3.1 Recruter 400 agents de recherche
	5.3.2 Recruter 400 agents de vulgarisation
	5.3.3 Organiser 10 sessions de formation chercheurs/vulgarisateurs
	5.3.4 Appuyer 5 cadres de concertation
	5.3.5 Redynamiser 5 Cellules Liaison Recherche-Vulgarisation (CLRv)

Ces conventions concerneront des thématiques identifiées par les services d'appui conseil et des producteurs. Au regard de la faible productivité du riz dans les différentes écologies et compte tenu de la demande de plus en plus croissante de riz, l'augmentation des rendements et de la qualité s'avèrent indispensables. L'augmentation des rendements se réalisera à travers l'utilisation des variétés performantes et adaptées, mais aussi à travers l'amélioration du système global de production et de la gestion des bioagresseurs. Les structures de recherche telles que l'INRAN dispose non seulement des infrastructures appropriées mais aussi de l'expertise dans les différents maillons de la chaîne de valeur riz. Elle dispose également plus de 16 variétés du riz homologuées et d'une banque de gènes sur laquelle elle s'appuiera sur le développement d'éventuelle d'autres variétés. Elle constitue un acteur privilégié pour la mise en œuvre de la stratégie.

### Action 6 : Appui à l'organisation des acteurs de la CVR

Le renforcement de l'organisation des acteurs de la chaîne de valeur riz constitue un axe stratégique majeur pour assurer la durabilité et la compétitivité du secteur. L'appui prévu s'articule autour de quatre résultats principaux : l'opérationnalisation des organisations des différents maillons, l'autonomisation de l'interprofession, la mise en place d'un observatoire riz fonctionnel et le renforcement du Secrétariat de la SNDR.

Tableau 7: Sous-Actions et Activités clés de l'action 6

Sous-action	Activités
-------------	-----------

6.1 : Rendre les Organisations opérationnelles	6.1.1 Organiser 100 visites commentées
	6.1.2 Réaliser 5 fermes pédagogiques
	6.1.3 Sensibiliser les acteurs à travers 10 sessions
	6.1.4 Redynamiser 5 faitières
6.2 : Renforcer l'Autonomisation de l'interprofession	6.2.1 Renforcer les capacités techniques avec 15 appuis
	6.2.2 Recenser les acteurs par village (8 opérations)
	6.2.3 Structurer les acteurs en 8 SCOOP
	6.2.4 Structurer les SCOOP en 8 SCOOP-CA communales
	6.2.5 Mettre en place 8 unions départementales de producteurs de riz
	6.2.6 Mettre en place 8 cadres régionaux
	6.2.7 Renforcer les capacités de l'interprofession (5 appuis)
	6.2.8 Promouvoir la synergie des acteurs de la CVR à travers 10 rencontres
6.3 : Mettre en place un Observatoire riz	6.3.1 Mettre en place 2 observatoires riz
	6.3.2 Appuyer la mise en œuvre des activités de l'observatoire riz (5 appuis)
6.4 : Appuyer le fonctionnement du Secrétariat SNDR	6.4.1 Élaborer 1 plan de communication SNDR
	6.4.2 Assurer la coordination et la gestion de la SNDR (5 appuis)
	6.4.3 Organiser 2 tables rondes SNDR

Dans un premier temps, l'appui à l'opérationnalisation des organisations des différents maillons de la CVR sera assuré. Cela passera par la sensibilisation des acteurs, la redynamisation des faitières et le renforcement des capacités techniques des acteurs à chaque niveau de la chaîne. L'objectif est de créer une dynamique collective et de favoriser une meilleure coordination entre producteurs, transformateurs et commerçants. Ensuite, l'appui à l'autonomisation de l'interprofession sera consolidé. Il s'agira de procéder au recensement des acteurs par village dans les bassins de production, de les structurer en groupements villageois (GV), puis en sociétés coopératives communales dotées de conseils d'administration. Ces structures seront progressivement fédérées en unions départementales de producteurs de riz, puis en cadres régionaux, afin de renforcer la représentativité et la capacité de négociation de l'interprofession. Des actions de renforcement technique, organisationnel et managérial viendront appuyer ce processus pour garantir l'autonomie et la durabilité de l'interprofession rizicole. Par ailleurs, la mise en place d'un observatoire riz constitue une innovation institutionnelle clé. Cet observatoire permettra de promouvoir la synergie d'action entre les acteurs de la CVR, d'accompagner le processus de mise en place et de soutenir la réalisation des activités de suivi et d'analyse. Il servira de plateforme de collecte et de diffusion d'informations stratégiques sur la filière, facilitant ainsi la prise de décision et l'anticipation des tendances du marché. Enfin, le Secrétariat de la SNDR sera renforcé pour assurer une coordination efficace. L'appui portera sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication, le soutien à la gestion et au suivi-évaluation des activités, ainsi que l'organisation d'une table ronde de la SNDR pour mobiliser les partenaires et ressources nécessaires.

## 4.0 Modalités de mise en œuvre

### 4.1 Opérationnalisation des priorités d'investissement

L'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR) se fera à travers la mise en œuvre d'un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Ce document constituera la base de planification budgétaire et programmatique, garantissant la cohérence entre les actions de l'État, celles des partenaires techniques et financiers, et les priorités définies dans le PAINR. Le DPPD fera l'objet d'une évaluation annuelle, permettant d'apprécier les progrès réalisés et d'ajuster les interventions en fonction des résultats obtenus et des contraintes rencontrées. La stratégie elle-même sera évaluée à trois moments clés : à la fin de la première phase, à mi-parcours de la

seconde phase, et à la fin de la période de mise en œuvre. Ce dispositif d'évaluation graduelle assurera une redevabilité continue et une adaptation dynamique aux évolutions du contexte.

## 4.2. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

### 4.2.1 Cadre de Concertation de la SNDR (CC-SNDR)

Le Cadre de Concertation constitue l'organe stratégique de pilotage. Il a pour mission de définir les grandes orientations d'intervention et de mobiliser les financements nécessaires. Ses membres sont désignés par arrêté du Ministre en charge de l'Agriculture, qui en assure la présidence. Ce cadre permet d'assurer une cohérence globale et une harmonisation parfaite entre les différents maillons de la chaîne de valeur riz.

### 4.2.2 Comité National de Pilotage (CNP-SNDR)

Le Comité National de Pilotage est présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture. Ses membres sont également désignés par arrêté ministériel. Le CNP-SNDR se réunit une fois par semestre pour faire le point sur la mise en œuvre des programmations antérieures et proposer des ajustements. Toutes les programmations financières doivent être inscrites dans le DPPD et le PAP du Ministère. Un Secrétariat Permanent de la SNDR est institué pour assurer la coordination et la mise en œuvre quotidienne de la stratégie.

### 4.2.3 Comité Régional de la Chaîne de Valeur Riz (CR-CVR)

Au niveau régional, le CR-CVR est chargé de la centralisation, de l'arbitrage et de la programmation des investissements. La programmation régionale est établie sur la base des programmations départementales. Le comité est présidé par le Gouverneur de la région, assisté du Président du Cadre Régional, et son secrétariat est assuré par la Direction Régionale de l'Agriculture. Il se réunit semestriellement pour répartir les fonds et évaluer la mise en œuvre des programmations.

### 4.2.4 Commission Départementale de la Chaîne de Valeur Riz (CD-CVR)

La CD-CVR coordonne la programmation communale des investissements et transmet les programmations au niveau régional. Elle est présidée par le Préfet du département, avec un secrétariat assuré par les Directeurs départementaux du Génie Rural et de l'Agriculture. Elle se réunit au moins une fois par semestre.

### 4.2.5 Commission Communale Chargée du Développement Rural (CC-DR)

Au niveau communal, la CC-DR accompagne les requêtes des exploitants et veille au développement harmonieux des investissements dans la CVR. Elle assure l'arbitrage séquentiel des activités dans le Plan de Développement Communal (PDC) et leur inscription dans le budget annuel. Elle est présidée par le Maire, avec un secrétariat assuré par les services communaux du Génie Rural et de l'Agriculture. Les producteurs sont appuyés par les SPAC pour le montage des demandes d'appui et d'investissement.

### 4.2.6 Coordination avec le secteur privé et les partenaires au développement

La coordination avec le secteur privé et les partenaires de développement est assurée par l'Observatoire National du Riz (ONAR). Celui-ci a pour mission de produire et diffuser l'information, de faciliter les interactions entre acteurs, de définir les modalités de veille technico-économique, de mobiliser les ressources et d'assurer la durabilité des interventions. L'ONAR joue également un rôle central dans la planification et le suivi-évaluation, en garantissant une transparence et une redevabilité accrues.

### 4.3 Mécanismes de coordination

La mise en œuvre du PAINR repose sur une articulation institutionnelle multi-niveaux, où chaque acteur joue un rôle spécifique mais complémentaire (tableau annexe). La coordination est assurée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAG/EL) à travers le Secrétariat Permanent de la SNDR, avec un appui transversal de l'Observatoire National du Riz (ONAR) pour l'intégration du secteur privé et des partenaires au développement.

### 4.4 Calendrier et étapes de mise en œuvre

La mise en œuvre du PAINR sera organisée en trois horizons temporels :

- **Court terme (2026-2027)** : interventions urgentes et structurantes pour poser les bases de la productivité et de la gouvernance.
- **Moyen terme (2028-2030)** : consolidation des acquis, montée en puissance de la transformation et intégration des marchés.
- **Long terme (au-delà de 2030)** : pérennisation des infrastructures, extension des superficies et intégration régionale.

Tableau 8: Calendrier et étapes de mise en œuvre

Horizon	Domaines d'investissement	Activités clés	Institutions responsables	Interventions prioritaires
Court terme (2026-2027)	Production et productivité	Aménagement des terres et ouvrages hydrauliques ; Approvisionnement en intrants ; Déploiement de la mécanisation ; Études et recherche appliquée	MAG/EL, ONAHA, INRAN, DGGR	Accélérer l'aménagement hydro-agricole et l'approvisionnement en semences certifiées
	Gouvernance et capacités	Mise en place des CR-CVR et CD-CVR ; Renforcement des capacités des producteurs et techniciens	SP/SNDR, FUCOPRI, IP/FRIZ-Niger	Structurer l'interprofession et former les acteurs
Moyen terme (2028-2030)	Transformation et compétitivité	Développement des unités semi-industrielles ; Équipement de transformation ; Promotion du riz local ; Désenclavement des zones de production	RINI, ATIPRIN, FUCOPRI, Collectivités locales	Accélérer la mise en place des unités de transformation et la promotion du riz local
	Commercialisation	Organisation des fora de commercialisation ; Mise en place de mécanismes de régulation ; Développement de nouveaux marchés porteurs	MAG/EL, ONAR, Importateurs	Renforcer la régulation et stimuler les marchés institutionnels
Long terme (après 2030)	Pérennisation et intégration régionale	Extension des superficies irriguées ; Digitalisation des systèmes de suivi ; Intégration des données dans l'Observatoire régional du riz	MAG/EL, ONAR, Partenaires techniques et financiers	Assurer l'intégration régionale et la durabilité des investissements

### 4.5 Besoins en capacité et soutien

La mise en œuvre de la SNDR demande la mobilisation d'une masse critique de compétences au niveau des parties prenantes. Il est donc important de capaciter ces dernières en ressources humaines qualifiées capables d'assurer les actions de suivi-évaluation et de mobilisation des ressources financières.

## 4.6 Stratégie de mobilisation des ressources

La mise en œuvre du PAINR 2026-2030 nécessite une mobilisation diversifiée et cohérente des ressources financières, combinant les sources internes, externes et privées, ainsi que des mécanismes innovants.

## 4.7 Plan de communication

La communication constituera un levier essentiel pour assurer la visibilité et l'adhésion des parties prenantes. Les progrès et résultats seront diffusés à travers des rapports périodiques, des plateformes numériques interactives, des ateliers de restitution et des campagnes de sensibilisation ciblant les producteurs, les transformateurs, les décideurs et les consommateurs. Ce plan de communication permettra non seulement de valoriser les acquis, mais aussi de renforcer la mobilisation des acteurs et des partenaires autour des objectifs de la SNDR et du PAINR. Il contribuera à donner une meilleure visibilité au riz nigérien, à stimuler la demande et à renforcer la confiance des investisseurs.

## 5.0 Stratégie de financement

### 5.1 Estimations des coûts du plan d'investissement

La mise en œuvre du Plan d'Action d'Investissement National sur le Riz (PAINR 2026-2030) nécessite des ressources financières importantes et bien planifiées. Les estimations budgétaires présentées (tableau 9) traduisent les besoins associés aux principales lignes d'action identifiées dans la stratégie. Elles couvrent les investissements structurants tels que l'aménagement des terres et la mobilisation des eaux, la mécanisation, l'approvisionnement en intrants, la transformation, la promotion du riz local, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs.

Tableau 9: Estimations des coûts du plan d'investissement

Lignes d'actions	Montant (Fcfa)	Montant (USD)	Part du total (%)	Périodes
<b>Action 1 : intensifier et moderniser les systèmes de productions rizicoles</b>	931 901 120 000,00	1 639 000 000	98,33%	2026-2029
<b>ACTION 2 : Promouvoir un Système performant de transformation de paddy</b>	3064000000	5 390 000	0,32%	2027-2028
<b>ACTION 3 : Améliorer la Compétitivité du riz produit localement</b>	311000000	547 000	0,03%	2026-2029
<b>ACTION 4 : Appuyer la Commercialisation du paddy</b>	357000000	628 000	0,04%	2026-2028
<b>ACTION 5 : Promouvoir la Recherche pour l'amélioration de la filière riz</b>	7010000000	12 330 000	0,74%	2026-2030
<b>ACTION 6 : Appuyer l'organisation des acteurs de la CVR</b>	14 421 000 000	25 360 000	1,52%	2026-2030
<b>Total</b>	<b>947 738 120 000,00</b>	<b>1 666 000 000</b>	<b>100,00%</b>	-

1 USD ≈ 568,53 FCFA (soit 1 FCFA ≈ 0,001759 USD).

En 2027, la contribution de l'État inscrite dans le budget du programme représente **310 552 457 000 FCFA (545 millions USD)**. Comparée au budget global de la stratégie, évalué à **947 738 120 000 FCFA (1,666 milliard USD)**, cette mobilisation traduit un engagement significatif mais laisse apparaître un **écart de financement de 637 185 663 000 FCFA (1,118 milliard USD)** à rechercher auprès des partenaires techniques et financiers ainsi que des opérateurs privés.

### 5.2 Sources de financement : budget public, secteur privé et donateurs

La stratégie de financement du PAINR repose sur une combinaison de ressources publiques, privées, externes et innovantes.

### 5.2.1 Financement du secteur public

Le secteur public constitue la base du financement de la stratégie. L'État nigérien mobilise ses ressources propres en consacrant environ 10 à 15 % du budget agricole à la filière riz. Ces allocations budgétaires couvrent principalement les aménagements hydro-agricoles, l'approvisionnement en intrants et le renforcement des capacités des acteurs. En complément, le financement public repose également sur des emprunts et dons bilatéraux, issus de coopérations avec des partenaires stratégiques tels que la Chine, la Banque mondiale et d'autres bailleurs. Ces financements sont orientés vers la réalisation de projets conjoints, notamment dans le domaine des infrastructures hydro-agricoles et de la modernisation des systèmes de production.

### 5.2.2 Partenaires au développement

Les PTF jouent un rôle structurant dans le financement de la filière riz au Niger. Leur appui se traduit par des financements directs, des prêts concessionnels et une assistance technique qui renforcent la mise en œuvre des projets prioritaires. La Banque Africaine de Développement (BAD) intervient principalement dans le financement des projets d'irrigation et de développement des cultures, contribuant ainsi à l'extension des superficies aménagées et à l'amélioration de la productivité. La FAO et le FIDA apportent un soutien ciblé aux programmes de sécurité alimentaire et de résilience, en mettant l'accent sur l'amélioration des capacités des producteurs et la durabilité des systèmes de production. L'Union Européenne, à travers le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, mobilise des ressources pour appuyer les initiatives de développement rural et renforcer la sécurité alimentaire, notamment dans les zones vulnérables. Enfin, l'Association Internationale de Développement (IDA) et d'autres banques internationales contribuent par des prêts concessionnels et des financements mixtes, orientés vers les infrastructures, la mécanisation et la transformation du riz.

### 5.2.3 Investissements du secteur privé

Le secteur privé occupe une place croissante dans le financement de la filière riz au Niger.

- Les banques commerciales interviennent principalement dans le financement des équipements agricoles et des unités de transformation, contribuant ainsi à la modernisation de la filière.
- Les institutions de microfinance, bien que limitées dans leur couverture et leurs montants, représentent un levier important pour les petits producteurs en leur offrant un accès minimal au crédit.
- Par ailleurs, certains investisseurs directs, notamment des agro-industriels, s'engagent dans la transformation et la commercialisation du riz local, renforçant la compétitivité de la filière. À côté de ces mécanismes formels, les avances consenties par les collecteurs et transformateurs constituent un système informel prédominant, surtout chez les petits exploitants, permettant de financer la production en contrepartie d'une contractualisation implicite.

### 5.2.4 Mécanismes de financement innovants et mixtes

Afin de renforcer la résilience financière du PAINR et de diversifier les sources de financement, plusieurs instruments innovants seront mis en œuvre.

- Le financement à coûts partagés constitue une approche combinant les apports personnels des producteurs, les subventions publiques et les crédits bancaires. Ce mécanisme permet de réduire les risques financiers tout en facilitant l'accès des exploitants et des coopératives aux investissements productifs.

- Un Fonds de Développement de la Filière Riz (FDR) sera créé comme instrument dédié pour soutenir les investissements structurants. Il ciblera en priorité les aménagements hydro-agricoles, la mécanisation et la modernisation des unités de transformation, afin d'accroître la productivité et la compétitivité du riz local.
- Les obligations vertes “Riz du Niger” offriront une opportunité de lever des capitaux sur les marchés financiers. Ces ressources seront orientées vers des projets durables, notamment ceux liés à l'irrigation, à l'énergie renouvelable et à la réduction des pertes post-récolte, contribuant ainsi à la transition écologique du secteur. Par ailleurs, des plateformes de financement digitalisées seront mises en place pour simplifier les procédures d'accès aux financements. Elles permettront aux producteurs et aux coopératives de bénéficier de solutions rapides, transparentes et adaptées à leurs besoins.
- Enfin, un Fonds souverain d'investissement agricole sera mobilisé pour sécuriser les ressources à long terme. Ce mécanisme garantira la pérennité des investissements dans la filière rizicole et contribuera à réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations.

### 5.3 Lacunes de financement et scénarios de financement

#### 5.3.1 Lacunes structurelles

L'analyse du financement de la filière riz révèle plusieurs contraintes majeures. Tout d'abord, un déficit de financement de long terme persiste, avec près de 70 % des besoins d'investissement non couverts. À cela s'ajoute une inadéquation entre les cycles culturels et les produits financiers disponibles, les institutions ne tenant pas suffisamment compte de la saisonnalité agricole. Les collatéraux exigés par les banques sont souvent inadaptés, les terres aménagées et les équipements agricoles étant rarement acceptés comme garanties. Enfin, les taux d'intérêt prohibitifs, en moyenne de 15 % contre 5 à 7 % dans d'autres pays, limitent fortement l'accès des producteurs au crédit.

#### 5.3.2 Lacunes par segment de la filière

Les insuffisances se manifestent différemment selon les maillons de la chaîne de valeur. En amont, le financement des aménagements hydro-agricoles ne couvre que 30 % des besoins. Au niveau de la production, le crédit de campagne reste insuffisant, avec près de 60 % des producteurs non servis. La transformation souffre d'un déficit de modernisation, le taux d'équipement des unités étant inférieur à 40 %. Enfin, la commercialisation est freinée par un manque de financement pour le stockage et la logistique, avec un déficit estimé à plus de 50 %.

#### 5.3.3 Lacunes institutionnelles

Sur le plan institutionnel, l'absence d'un fonds de garantie dédié constitue une contrainte majeure, avec un taux de couverture inférieur à 20 % des prêts agricoles. Les systèmes d'information sont également défectueux, ce qui conduit les institutions financières à percevoir un risque supérieur au risque réel. Par ailleurs, les capacités techniques limitées et la faible bancarisation en milieu rural (estimée à 15 %) réduisent l'efficacité des dispositifs de financement existants.

#### 5.3.4 Scénarios de financement innovants

Afin de répondre aux lacunes identifiées et de diversifier les sources de financement, plusieurs scénarios innovants sont proposés :

#### **Scénario I : Fonds de Développement de la Filière Riz (FDR)**

Ce fonds serait structuré sous forme de partenariat public-privé (PPP), avec un capital initial de 50 milliards FCFA réparti entre l'État (40 %), les PTF (40 %) et le secteur privé (20 %). Les mécanismes incluraient :

- Une ligne de crédit bonifiée à 5 % pour l'acquisition d'équipements agricoles ;
- Un fonds de garantie couvrant 60 % des prêts bancaires afin de réduire le risque pour les institutions financières ;
- Un fonds de préfinancement des intrants, basé sur des mécanismes comme le warrantage, pour sécuriser l'accès des producteurs aux intrants.

### **Scénario 2 : Obligations vertes “Riz du Niger”**

Ce scénario prévoit l'émission de 100 milliards FCFA sur 10 ans, souscrits par des investisseurs institutionnels et la diaspora. Les ressources seraient affectées comme suit :

- 40 % pour les aménagements hydro-agricoles ;
- 30 % pour la modernisation des unités de transformation ;
- 20 % pour la recherche et le développement ;
- 10 % pour un fonds de stabilisation des prix.

### **Scénario 3 : Plateforme de financement digitalisée**

Une plateforme numérique innovante serait mise en place, intégrant :

- Un système de scoring digital basé sur des données satellitaires pour évaluer la solvabilité des producteurs ;
- Un portefeuille électronique permettant aux producteurs de gérer leurs transactions financières ;
- Un mécanisme de financement participatif (crowdfunding) pour mobiliser des ressources additionnelles ;
- Une assurance récolte indexée sur les données météorologiques pour réduire les risques climatiques.
- Les principaux partenaires incluraient les fintech, les opérateurs télécoms et les compagnies d'assurance.

### **Scénario 4 : Fonds souverain d'investissement agricole**

Ce fonds serait alimenté par des redevances minières (10 %) et des taxes sur l'importation du riz. Sa gouvernance serait assurée par un conseil indépendant public-privé. Les interventions incluraient :

- Des prises de participation dans des sociétés de transformation ;
- Le financement d'infrastructures critiques telles que le stockage et l'irrigation ;
- Du capital-risque pour soutenir les startups agritech.

#### **5.3.5 Recommandations prioritaires**

Pour assurer la réussite et la durabilité du financement de la filière riz, plusieurs mesures stratégiques sont proposées :

- Adoption d'une loi-cadre sur le financement agricole, intégrant des incitations fiscales et des mécanismes de garantie adaptés aux spécificités de la filière riz.
- Mise en place d'une alliance avec la BOAD et la BADEA afin de créer un fonds dédié au financement du riz, garantissant une mobilisation pérenne des ressources régionales et internationales.

- Développement de produits financiers innovants, indexés sur la performance agricole, permettant de mieux aligner les financements sur les cycles cultureux et de réduire les risques liés à la production.
- Mise en œuvre d'un programme de formation ciblé pour les institutions financières, afin de renforcer leur compréhension des spécificités techniques et économiques de la filière rizicole.
- Positionner le financement du riz nigérien dans l'agenda climatique mondial, notamment à travers les fonds carbone et les mécanismes de finance verte, afin de capter des ressources additionnelles pour les projets durables.

## 5.4 Préparation à l'investissement et projets bancables

### 5.4.1 Projets déjà conçus et prêts à être financés

Plusieurs projets structurants ont déjà été élaborés et sont immédiatement finançables. Ils constituent des opportunités concrètes pour les partenaires de développement et les investisseurs privés, car ils répondent directement aux besoins prioritaires de la filière riz au Niger.

- En premier lieu, les aménagements hydro-agricoles concernent l'extension et la réhabilitation de périmètres irrigués. Ces investissements visent à accroître la superficie cultivée, sécuriser la production et réduire la dépendance aux importations.
- Ensuite, la modernisation des unités de transformation est un axe clé. Elle consiste à appuyer les agro-industriels et les coopératives dans l'acquisition d'équipements modernes de décorticage, de conditionnement et de valorisation du riz local. L'objectif est d'améliorer la qualité du produit, renforcer sa compétitivité et stimuler la consommation nationale.
- Par ailleurs, le développement des infrastructures de stockage et de logistique est indispensable pour fluidifier la commercialisation. La construction de magasins de stockage, de plateformes de distribution et de pistes rurales permettra de réduire les pertes post-récolte, d'améliorer la conservation et de faciliter l'accès aux marchés.
- Enfin, les programmes de mécanisation et de formation visent à mettre à disposition des producteurs des équipements agricoles adaptés, tout en renforçant leurs capacités techniques et organisationnelles. Ces actions contribueront à accroître la productivité et à professionnaliser la filière.

### 5.4.2 Pistes stratégiques pour la bancarisation

Afin de rendre ces projets pleinement bancables et attractifs pour les investisseurs, plusieurs pistes sont proposées :

- Structurer chaque projet avec un modèle économique clair, incluant les coûts, les retours attendus et les mécanismes de remboursement.
- Associer les financements publics et privés dans une logique de co-investissement, afin de réduire les risques et d'augmenter la crédibilité des projets.
- Intégrer des mécanismes de garantie et d'assurance pour sécuriser les financements et rassurer les institutions bancaires.
- Aligner les projets sur les agendas régionaux et internationaux (sécurité alimentaire, finance verte, climat), afin de capter des ressources additionnelles.
- Mettre en place un suivi-évaluation rigoureux, avec des indicateurs mesurables (superficies aménagées, volumes transformés, taux d'équipement), pour démontrer l'impact et renforcer la confiance des partenaires.

## 6.0 Suivi et évaluation : indicateurs clés de performance (ICP)

Le tableau **I6 (voir annexe)** présente les principaux ICP retenus, avec leur définition, unité de mesure, ligne de base, objectifs annuels et cible finale à l'horizon 2030, ainsi que les sources de données et la fréquence de collecte. Il constitue un outil essentiel pour assurer la transparence, orienter les ajustements stratégiques et renforcer la confiance des partenaires techniques et financiers.

## 7.0 Évaluation des risques et mesures d'atténuation

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la riziculture repose sur l'État de lieux de la riziculture. Comme toute stratégie, il convient de mener une analyse des risques (tableau 21, en annexe) éventuels qui pourraient survenir et d'en juger les impacts afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de la stratégie. Les principaux risques identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de survenue sont jugés négligeables de façon globale. La stratégie peut donc être conduite avec l'espoir d'atteindre les résultats.

### 7.1.1 Non adhésion des transformateurs

La faible adhésion des transformateurs existants à la mise en œuvre de la stratégie pourrait constituer un blocage dans le processus. A noter aussi que l'implantation des unités modernes permet d'améliorer la qualité du riz blanchi, donc de créer une plus-value pour les transformateurs. La non acceptation de ces acteurs à moderniser leurs équipements pourrait être un handicap pour la mise en œuvre de la stratégie. Pour pallier les risques, il convient aux acteurs d'organiser des rencontres pour montrer la rentabilité de disposer d'un riz de qualité répondant aux normes. A cet effet, des études de rentabilité doivent être réalisées.

### 7.1.2 Non adhésion des Institutions Bancaires

L'atteinte de l'objectif visant la production de riz de qualité passera par la mise à disposition d'un foncier pour l'implantation de nouvelles unités aptes à transformer le surplus de production et également l'intervention des structures bancaires pour le financement de l'acquisition des infrastructures. Vu que les institutions financières considèrent l'activité agricole comme un financement risqué et que souvent il se pose un problème de foncier, il apparaît évident que la production de riz de qualité passera par une pleine adhésion des élus locaux et des institutions financières. Pour ce faire, il est envisagé dans le cadre de cette stratégie d'organiser des rencontres pour montrer les nouvelles opportunités d'affaires dans la filière riz ainsi que la possibilité de création d'emplois et la génération de recettes au niveau local (estimation de l'impact de la stratégie sur le plan macro et micro économique).

### 7.1.3 Non adhésion des élus et des acteurs pour la mise en place des infrastructures

L'insécurité foncière est source de conflits entre acteurs, et constitue un climat défavorable pour les investissements. Le risque lié au foncier est une réalité en ce sens que la gestion du foncier actuel est régie par les lois coutumières et ceci n'est pas de nature à offrir une garantie bancaire et freine généralement la volonté du privé à investir. C'est pourquoi, la mise en place des infrastructures exige l'adhésion des élus locaux et des acteurs. Il est envisagé de procéder à un plaidoyer pour le vote de la loi sur le Foncier et surtout pour sa grande diffusion.

### 7.1.4 Non adhésion des acteurs de la commercialisation

La commercialisation est l'un des piliers sur lesquels repose la stratégie. La non adhésion des acteurs de la commercialisation constituera un frein pour sa mise en œuvre. Aussi la réalisation des infrastructures de commercialisation est une condition sine qua none pour assurer la

collecte du paddy et la distribution des produits finis. Ces infrastructures doivent répondre à des normes techniques et environnementales adéquates.

La non adhésion de ces acteurs peut empêcher l'atteinte des objectifs de la stratégie. C'est pourquoi, il est indispensable de communiquer autour de l'intérêt de la nécessité de disposer d'un plan de formation, d'organiser des visites d'échanges et de disposer d'un aménagement spatial respectueux des normes techniques et environnementales.

#### 7.1.5 Absence de ressources pour le désenclavement des marchés

La mise en œuvre de la stratégie nécessite des ressources financières importantes. La faible mobilisation des ressources pourrait compromettre la réalisation des objectifs de la stratégie dont celles nécessaires à la réalisation des infrastructures routières. A ce niveau il est souhaitable d'organiser des rencontres qui regrouperaient l'État, les PTF et les acteurs pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des pistes rurales et routes indispensables pour l'interconnexion des marchés.

#### 7.1.6 Non-respect des termes des contrats par les organes des communications

La communication joue un rôle de premier ordre dans la réussite de la stratégie. Les contrats contenant des clauses claires et précises doivent être élaborés entre acteurs de la filière et les organes de communication. Pour éviter tout risque de non-respect de ces clauses, le paiement pourrait intervenir après la certification de service fait.

#### 7.1.7 Insécurité sociale

Du fait de l'existence de quelques aménagements dans des zones frontalières notamment du Mali et Nigéria, il y'a un risque de perdre un potentiel de superficie qui aura comme entre autres résultats le non atteint des objectifs quantitatifs assignés à la SNDR. C'est pourquoi, il serait judicieux de prendre des dispositions pour maximiser la réalisation des aménagements dans d'autres Zones.

#### 7.1.8 Non-respect des normes dans la construction

Les mal façons et surtout le non-respect des cahiers de charges sont à la base de la confection d'ouvrages de faible qualité pouvant se dégrader avant la durée de l'amortissement causant ainsi des risques de rentabilité. Pour y remédier, il est prévu de contractualiser avec des Cabinets de control extérieur pour tout ouvrage de grande envergure devant être mis en place.

#### 7.1.9 Inaccessibilité des intrants sur les marchés

Afin d'atteindre les objectifs quantitatifs de la stratégie il est retenu de mettre à la disposition des producteurs des intrants de qualités et à temps. Vu que le Niger dépend fortement des importations, il y a un risque dans la mise en place des intrants à temps. Pour y remédier, il est prévu d'anticiper les besoins.

#### 7.1.10 Non adhésion des institutions financières

L'implication des institutions financières dans le financement de la SNDR est un facteur clé pour l'atteinte des objectifs. Cependant vu le risque que représente le secteur, les Institutions financières ont tendance à porter peu d'intérêt pour son financement. Pour y remédier, l'État devra aider à mettre en place des fonds de garantie et appuyer les producteurs à souscrire à une police d'assurance agricole.

#### 7.1.11 Faible niveau de subvention

La subvention dans la filière est gage de la rentabilité. Toutefois, vu les différents engagements de l'État, le risque d'avoir un faible niveau de subvention est à envisager ce qui pourrait freiner l'intensification

et la modernisation des systèmes de production rizicoles. Pour y remédier, l'État devra réfléchir sur un dispositif de financement additionnel adossé aux importations.

## 8.0 Conclusions et perspectives

L'actualisation du plan d'action de la SNDR traduit la volonté du Gouvernement de faire de la riziculture un levier majeur pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. La stratégie constitue un cadre fédérateur pour toutes les interventions visant l'exploitation et la valorisation du potentiel rizicole national. Elle met l'accent sur la modernisation et l'intensification des systèmes de production, la promotion de semences certifiées, l'amélioration de l'accès aux intrants, le développement de la mécanisation, la transformation du paddy et le renforcement des circuits de distribution et de commercialisation. La vision est de répondre pleinement aux besoins nationaux en riz de bonne qualité, compétitif face aux importations, tout en constituant un stock de sécurité. Trois éléments sont essentiels pour la réussite de cette stratégie :

- Un engagement fort de l'État, notamment à travers des mécanismes de mobilisation des ressources ;
- Une prise de conscience et une implication active des acteurs de la filière ;
- Une mise en œuvre efficace des activités programmées dans le Plan d'Actions.

Le succès dépend également de la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner le Gouvernement, ainsi que de l'appropriation du document par les producteurs, les organisations professionnelles et les collectivités territoriales. L'investissement des opérateurs privés dans la filière sera déterminant pour consolider les acquis et accélérer la transformation du secteur. L'opérationnalisation de la SNDR est déjà amorcée avec la mise en place du Secrétariat Permanent, l'élaboration de projets structurants (intensification et modernisation de la production, amélioration de la compétitivité du riz local, autonomisation des acteurs), ainsi que le lancement de programmes complémentaires tels que le PDCIRN et le PACVAR. Une table ronde est également en préparation pour mobiliser les ressources nécessaires et assurer une mise en œuvre coordonnée. La SNDR se positionne alors comme un instrument fédérateur et structurant, capable de transformer durablement la filière rizicole, de renforcer la souveraineté alimentaire du Niger et de contribuer à la lutte contre la pauvreté, tout en s'inscrivant dans la dynamique régionale du RRR. La mise en œuvre réussie de cette stratégie permettra de renforcer durablement la souveraineté alimentaire du Niger, de réduire la dépendance aux importations, d'améliorer les revenus des producteurs, de créer des emplois ruraux et de contribuer à la lutte contre la pauvreté. Elle positionnera également le pays comme un acteur clé dans la dynamique régionale du RRR, en démontrant sa capacité à transformer la filière rizicole et à soutenir la résilience des systèmes alimentaires

## 9.0 Annexes

### Annexe 1 : Analyse des parties prenantes

La filière riz au Niger bénéficie d'une organisation particulière, reflet de son importance dans l'économie nationale et dans la sécurité alimentaire. Elle repose sur une diversité d'acteurs intervenant à différents niveaux de la chaîne de valeur, selon les zones de production (irriguée, bas-fonds ou pluviale) et les types de produits (paddy, riz blanc ou riz étuvé). Ces acteurs peuvent être regroupés en deux grandes catégories :

- Les acteurs directs, qui interviennent dans les maillons centraux de la chaîne de valeur : production, transformation et commercialisation.
- Les acteurs indirects, qui fournissent des services d'appui essentiels : intrants, financement, conseil agricole, transport, recherche et innovation.

#### 1.4.1 Secrétariat Permanent de la SNDR

Le Secrétariat Permanent de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SP/SNDR) est l'organe central de coordination et de pilotage de la politique rizicole au Niger. Il joue un rôle transversal dans la mise en œuvre du PAINR et dans l'alignement des interventions nationales avec les priorités régionales. Ses principales missions sont les suivantes :

- 1) Plaidoyer et mobilisation des ressources : conduire les démarches de sensibilisation et de négociation auprès des partenaires techniques et financiers pour assurer le financement durable de la stratégie.
- 2) Mise en œuvre du plan d'action : coordonner les activités programmées dans le PAINR, en veillant à leur cohérence, leur phasage et leur impact.
- 3) Mobilisation des acteurs : fédérer les institutions publiques, les organisations professionnelles, le secteur privé et les partenaires autour des objectifs de la SNDR.
- 4) Communication et visibilité : assurer la diffusion des résultats, la valorisation des bonnes pratiques et la transparence des interventions à travers des outils adaptés (rapports, plateformes numériques, médias).
- 5) Suivi et évaluation : piloter le dispositif de suivi-évaluation de la SNDR, produire les rapports de performance, et alimenter les systèmes régionaux tels que l'Observatoire du Riz.

#### 1.4.2 Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA)

L'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA) est un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage. Il constitue l'outil principal de l'État pour la promotion de la riziculture irriguée et la gestion durable des infrastructures hydro-agricoles. Son rôle est central dans l'atteinte des objectifs de productivité et de souveraineté alimentaire fixés par la SNDR et le PAINR.

#### 1.4.3 Programme « Barrage de Kandadji »

Le programme d'aménagement de la vallée du Niger, centré sur le Barrage de Kandadji, constitue l'un des projets phares de la Refondation et un outil incontournable pour la mise en valeur des espaces irrigables autour du fleuve Niger. Ce projet structurant vise à accroître durablement la disponibilité en terres irriguées et à renforcer la sécurité alimentaire nationale, en particulier pour la filière rizicole. Le programme est prévu sur une période de 30 ans, avec un rythme indicatif d'aménagement hydro-agricole de 1 000 ha par an, pour atteindre une superficie globale de 31 000 ha à l'horizon 2034. Durant la phase principale de construction, 6 000 ha seront aménagés en priorité, notamment au bénéfice des populations déplacées et de celles qui les accueillent, afin de garantir leur réinstallation et leur sécurité alimentaire.

Une première tranche de 2 000 ha a déjà été identifiée, dont 1 250 ha spécifiquement destinés à la riziculture, confirmant le rôle stratégique du barrage dans l'atteinte des objectifs du PAINR 2026-2030 et de la SNDR.

Au-delà de l'augmentation des superficies irriguées, le programme Kandadji représente une opportunité majeure pour :

- Accroître la productivité agricole grâce à la maîtrise de l'eau et à l'intensification des cultures.
- Renforcer la résilience des communautés locales, en sécurisant leurs moyens de subsistance et en réduisant leur vulnérabilité face aux aléas climatiques.
- Stimuler la filière rizicole nationale, en augmentant l'offre de paddy et en réduisant la dépendance aux importations.
- Contribuer à l'intégration régionale, en positionnant le Niger comme acteur clé de la Feuille de route régionale du riz (RRR 2025-2035).

#### **I.4.4 Services Techniques de l'Agriculture**

Les Services Techniques de l'Agriculture regroupent principalement la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) et la Direction Générale du Génie Rural (DGGR). Ces structures constituent les bras techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et jouent un rôle essentiel dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de développement des filières agricoles, dont la riziculture. Rôles stratégiques consistent à :

- Contribuer à la formulation des politiques agricoles et à leur traduction en plans opérationnels, en cohérence avec la SNDR et le PAINR.
- Fournir un accompagnement aux producteurs et aux coopératives rizicoles, à travers la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles, la diffusion des innovations et le suivi des performances.
- Assurer la planification, la réalisation et la maintenance des aménagements hydro-agricoles et des équipements collectifs, en lien avec l'ONAHA.
- Organiser des formations et des sessions de transfert de technologies pour améliorer les compétences des producteurs, des techniciens et des agents de vulgarisation
- Collecter et analyser les données de production, de rendement et de commercialisation, afin d'alimenter les systèmes nationaux et régionaux de suivi-évaluation (Observatoire du Riz).
- Servir de relais entre les producteurs, les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers, et les organisations professionnelles agricoles.

#### **I.4.5 Recherche et Formation (INRAN, UPN)**

La recherche et la formation constituent des piliers essentiels pour le développement durable de la filière riz au Niger. Elles assurent à la fois l'innovation technologique, la production de semences de qualité et la formation des ressources humaines nécessaires à la modernisation du secteur. L'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) qui en sus d'appuyer la mise au point de paquets technologiques à vulgariser auprès des riziculteurs, joue un rôle primordial dans le dispositif de production du riz, en assurant la production des semences et en participant à l'encadrement technique des producteurs et de leurs organisations. Les Universités Publiques du Niger (UPN) complètent ce dispositif en assurant la formation des cadres et la recherche fondamentale. Elles contribuent à la professionnalisation des acteurs de la filière par la formation initiale et continue des ingénieurs agronomes, des chercheurs et des techniciens. Elles jouent également un rôle clé dans la production de connaissances scientifiques, en appui aux politiques publiques et aux programmes de développement agricole. En synergie, l'INRAN et les UPN constituent un moteur d'innovation et de renforcement des capacités. Leur action est indispensable pour accroître la productivité, améliorer la compétitivité du riz local et assurer l'intégration du Niger dans la dynamique régionale portée par la Feuille de route du riz (RRR 2025-2035).

#### **I.4.6 Fédération des Unions des Coopératives des Producteurs de Riz (FUCOPRI)**

Regroupe dix-sept (17) unions constituées de neuf (9) unions de producteurs de riz et (6) unions de femmes étuveuses) et 2 Unions de producteurs hors aménagement, totalisant ainsi 31958 producteurs membres exploitant plus de 8 500 ha de rizières et 935 femmes étuveuses. Elle est l'organisation faîtière, chef de file pour des coopératives rizicoles du fleuve. Son appui est articulé autour de cinq piliers à savoir : (i) Accompagner la transition entrepreneuriale des OP rizicoles en vue de la professionnalisation des activités rizicoles ; (ii) Promouvoir la viabilité économique et organisationnelle des services offerts aux réseaux : qualité du service rendu aux membres ; (iii) soutenir le développement d'une riziculture durable et compétitive ; (iv) promouvoir la concertation et le plaidoyer au sein de la filière et (v) développer une gouvernance adaptée à la mission de services mis en œuvre par la FUCOPRI pour les producteurs de riz.

#### **I.4.7 Interprofession de la filière Riz du Niger (IP/FRIZ-Niger)**

Conformément à la Loi n° 2018-20 du 27 avril 2018 portant régime des organisations interprofessionnelles agricoles au Niger et à son décret d'application, il a été créé une interprofession spécifique pour la filière riz : l'IP/FRIZ-Niger. Il s'agit d'une association apolitique, non confessionnelle et à but non lucratif, regroupant les organisations professionnelles représentatives des trois maillons centraux de la chaîne de valeur rizicole

L'IP/FRIZ-Niger constitue un cadre légal de concertation et de régulation entre les acteurs de la filière. Elle facilite le pilotage concerté de la filière riz et assure une gouvernance partagée, en promouvant de manière itérative :

- La production à travers l'amélioration de la productivité et adoption des innovations.
- La transformation, par valorisation du paddy, certification qualité et compétitivité du riz local.
- La commercialisation à travers intégration des marchés nationaux et régionaux, contractualisation entre producteurs et transformateurs, promotion de la consommation du riz nigérien.

L'IP/FRIZ-Niger est un instrument clé pour :

- Renforcer la cohérence et la complémentarité des interventions des différents acteurs ;
- Promouvoir le dialogue et le plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des partenaires ;
- Assurer une meilleure régulation des marchés et une gouvernance transparente de la filière ;
- Contribuer à l'intégration du Niger dans la dynamique régionale portée par la Feuille de route du riz (RRR 2025-2035).

#### **I.4.8 Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA)**

L'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA) est une Coordination multisectorielle légère du Système National du Conseil Agricole avec comme missions de (i) Capitaliser les avancées en matière de Conseil Agricole ; (ii) fournir les informations nécessaires au Comité d'Orientation Stratégique du Conseil Agricole (COS/CA) pour lui permettre d'assurer le pilotage stratégique du Système National de Conseil Agricole ; (iii) Mettre en place un mécanisme d'identification des besoins de renforcement de compétences des dispositifs publics et privés de Conseil Agricole ; (iv) Proposer des méthodes de conseil innovantes adaptées à la réalité du Niger ; et (v) Financer et/ou cofinancer les dispositifs publics et privés du Conseil Agricole, notamment à travers la Facilité 3 du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN).

#### **I.4.9 Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN)**

Le FISAN est un mécanisme financier innovant mis en place pour améliorer l'offre de services financiers destinés aux producteurs et aux autres acteurs des chaînes de valeur agricoles (fournisseurs, transformateurs, commerçants, exportateurs, etc.). Il constitue un levier stratégique pour mobiliser les ressources nécessaires à la modernisation de l'agriculture nigérienne et à la consolidation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans le cadre du PAINR 2026-2030, le FISAN joue un rôle déterminant pour :

- Faciliter l'accès des producteurs de riz au crédit et aux intrants de qualité.
- Financer la mécanisation et la modernisation post-récolte (mini-rizeries, infrastructures de stockage).
- Soutenir les partenariats public-privé (PPP) dans la filière rizicole.
- Réduire les risques financiers grâce à des mécanismes de garantie et d'assurance adaptés.

#### **I.4.10 Société Riz du Niger (RINI)**

La Société Riz du Niger (RINI) est une société d'économie mixte qui joue un rôle central dans la filière riz. Ses missions principales sont :

- Collecte du paddy auprès des producteurs et coopératives ;
- Transformation industrielle du riz, avec des usines modernes situées à Niamey, Kollo et Tillabéry ;
- Commercialisation du riz blanc et des produits dérivés, en assurant une qualité standardisée et compétitive ;
- Contribution à la régulation du marché, en valorisant le riz local face aux importations.

#### **I.4.11 Centres de Prestation de Services (CPS)**

- dont le rôle est d'assurer l'accompagnement continu des comptables, magasiniers et élus des coopératives et de faciliter l'accès à certains services.

#### **I.4.12 Femmes étuveuses**

Les femmes étuveuses constituent un groupe d'acteurs essentiel dans la transformation et la commercialisation du riz local. Leur rôle est double :

- Transformation artisanale et semi-industrielle du paddy en riz étuvé, apprécié pour sa qualité et sa valeur nutritionnelle ;
- Commercialisation locale et régionale, en favorisant l'accès des ménages à un riz compétitif et en générant des revenus pour les femmes.

#### **I.4.13 Association des Transformateurs Industriels Privés du Riz du Niger (ATIPRIN)**

L'ATIPRIN regroupe les transformateurs privés du riz et vise à promouvoir la transformation industrielle comme levier de développement économique. Ses missions principales sont :

- Promotion de la transformation du riz à grande échelle, en améliorant la qualité et la compétitivité du produit ;
- Contribution au développement local, en créant des emplois et en stimulant les économies rurales ;
- Renforcement de la filière rizicole, en diversifiant les produits dérivés et en augmentant la valeur ajoutée nationale.

#### **I.4.14 Union des Coopératives des Producteurs de Semences « Tangam Nibonsé »**

Créée par les coopératives des aménagements hydro-agricoles (AHA) situés le long du fleuve Niger, l'Union « Tangam Nibonsé » répond au besoin crucial d'approvisionnement en semences de qualité. Ses missions principales sont :

- Produire des semences de riz de haute qualité, en recourant à des techniques agricoles durables et adaptées aux conditions locales.
- Assurer la disponibilité et l'utilisation de semences certifiées, afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des producteurs.

#### **I.4.15 Coopérative – Ferme Semencière de Sadia Aval**

Créée en 1986, la ferme semencière de Sadia Aval exploite une superficie de 25 hectares. Elle reçoit les semences de pré-base de l'INRAN et produit des semences certifiées R1, en prenant en charge l'ensemble des frais liés à la production et à la distribution. Les semences R1 sont ensuite multipliées en semences R2 par les paysans multiplicateurs, relais au sein des coopératives exploitant les AHA.

#### **I.4.16 Commerçants importateurs**

Les commerçants importateurs constituent un maillon incontournable de la filière riz au Niger. Ils assurent près de 5/6 des quantités de riz consommées dans le pays, ce qui fait d'eux des acteurs dominants du marché. Leur rôle, bien que souvent perçu comme concurrent du riz local, doit être intégré dans toute stratégie nationale, car ils influencent fortement la disponibilité et les prix du riz sur le marché.

#### **I.4.17 Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC)**

L'ANMC est l'institution nationale chargée de mettre en œuvre la politique de qualité au Niger. Ses missions principales sont :

- Veiller au respect de la réglementation en matière de qualité et de certification des produits agricoles et agroalimentaires.
- Assurer la normalisation et la métrologie, garantissant la conformité des produits aux standards nationaux et internationaux.
- Contribuer à la compétitivité du riz nigérien, en certifiant sa qualité et en renforçant la confiance des consommateurs et des marchés régionaux

## Annexe 2 : Tableaux budgétaires détaillés du Plan d'Action

Tableau 10: Budget détaillé de l'Action I (2026-2030)

Action I : intensifier et moderniser les systèmes de productions rizicole		Budget						
Sous-action	Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Montant total (FCFA)	
<b>I.I Réaliser et rehabiler des Amenagements de 184 714 ha</b>	Réaliser l'étude pour actualiser la cartographie des acteurs	000,00	60 000	0	0	0	60 000 000,00	
	Réaliser l'étude pour Cartographier le potentiel rizicultivable	000,00	60 000	0	0	0	60 000 000,00	
	Construire 15 mini-barrages OME	000,00	4 500 000	3000000000	3000000000	2000000000	1000000000	13 500 000 000,00
	Construire 50 seuils OME (15 000 000 000 FCFA)	000,00	6 000 000	4000000000	3000000000	2000000000	0	15 000 000 000,00
	Construire 20 mares OME (200 000 000 FCFA)	000,00	100 000	50000000	30000000	20000000	0	200 000 000,00
	Aménager 7 000 ha autour des mini-barrages (84 000 000 000 FCFA)	000,00	20 000 000	25000000000	20000000000	12000000000	7000000000	84 000 000 000,00
	Aménager 20 000 ha de périmètres irrigués	000,00	60 000 000	70000000000	55000000000	35000000000	20000000000	240 000 000 000,00
	Réhabiliter 7 714 ha d'aménagements existants	000,00	15 000 000	15000000000	12000000000	8000000000	3998000000	53 998 000 000,00
	éaliser l'étude d'impact irrigation/nappe	000,00	20 000	0	0	0	0	20 000 000,00
	Aménager 150 000 ha autour des OME en zones non irriguées	000,00	120 000 000	120 000 000 000,00	100 000 000 000,00	77 000 000 000,00	40000000000	457 000 000 000,00
1.3.1 Approvisionner les producteurs en	000,00	12 000 000	10000000000	11000000000	12000000000	10414200000	55 414 200 000,00	

<b>I.2 Appuyer en intrants agricoles et gestion de la fertilité des sols</b>	110 828 tonnes d'engrais (55 414 200 000 FCFA)							
	I.3.2 Approvisionner les producteurs en 8 886 tonnes de semences (3 998 565 000 FCFA)	000,00	1 000 000	800000000	700000000	800000000	698565000	3 998 565 000,00
	Approvisionner les producteurs en pesticides pour 184 714 ha	000,00	300 000	300000000	250000000	300000000	235355000	1 385 355 000,00
	Réaliser 1 étude sur la salinité	000,00	20 000	20000000	0	0	0	40 000 000,00
	Élaborer 1 carte de fertilité des sols	000,00	300 000	0	0	0	0	300 000 000,00
	Organiser 500 démonstrations de gestion de fertilité	000,00	100 000	300000000	300000000	300000000	200000000	1 200 000 000,00
	Mettre en place 300 repiqueuses et motoculteurs	000,00	300 000	200000000	200000000	100000000	100000000	900 000 000,00
	Mettre en place 250 moissonneuse batteuse	000,00	800 000	700000000	500000000	300000000	200000000	2 500 000 000,00
<b>I.3 Renforcer les capacités des acteurs</b>	Diffuser de nouvelles technologies via 500 démonstrations	000,00	400 000	400000000	300000000	200000000	200000000	1 500 000 000,00
	Mettre en place 1 000 producteurs relais	000,00	200 000	150000000	100000000	50000000	0	500 000 000,00
	Realiser un etude pour Harmoniser les contenus de formation	000,00	25 000	0	0	0	0	25 000 000,00
<b>I.4 Réduction des conflits fonciers</b>	Mener 2 missions de plaidoyer	000,00	60 000	40000000	0	0	0	100 000 000,00
	Organiser 4 ateliers de sensibilisation foncière	000,00	80 000	60000000	40000000	20000000	0	200 000 000,00
<b>Total Action I</b>		000,00	241 325 000	250 020 000 000,00	206 420 000 000,00	150 090 000 000,00	84 046 120 000,00	931 901 120 000,00

Tableau 11: Budget détaillé de l'Action 2 (2026-2030)

<b>ACTION 2 : Promouvoir un Système performant de transformation de paddy</b>							<b>Montant total (FCFA)</b>
<b>Budget</b>							
<b>Sous-actions</b>	<b>Activités</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	
<b>2.1 : Mettre aux normes des unités de transformation existantes</b>	Faire une (1) etude pour Répertorier les unités de transformation	30000000	0	0	0	0	30000000
	Faire une (1) etude pour Diagnostic les technologies	24000000	0	0	0	0	24000000
	Élaborer 3 fiches normatives	25000000	20000000	0	0	0	225000000
	Normaliser/certifier 200 produits	150000000	100000000	80000000	50000000	20000000	400000000
	Faciliter l'acquisition de 1 000 kits d'étuvage	200000000	150000000	100000000	50000000	0	500000000
	Réaliser 1 état des lieux des prestataires de services dans les différents bassins de production	20000000	0	0	0	0	20000000
	Promouvoir 100 prestataires de maintenance des équipements	20000000	15000000	10000000	5000000	0	50000000
	Sensibiliser les futurs investisseurs sur les atouts , l'intérêt ou la rentabilité de la transformation via 3 campagnes B2B	10000000	5000000	0	0	0	15000000
<b>2,2 Développer de nouvelles unités modernes</b>	Faciliter l'accès à 300 unités de transformation	500000000	400000000	300000000	200000000	100000000	1500000000
	Former 1 000 acteurs à la gestion des unités de transformation et à l'utilisation des équipements	40000000	30000000	20000000	10000000	0	100000000
	Former 1 000 acteurs sur les bonnes pratiques d'hygiène et de transformation	30000000	20000000	10000000	0	0	60000000
	Mettre en place 10 unités pilotes énergies renouvelables	50000000	40000000	30000000	20000000	10 000000	140000000
<b>Total Action 2</b>		<b>1099000000</b>	<b>960000000</b>	<b>550000000</b>	<b>335000000</b>	<b>120000000</b>	<b>3064000000</b>

Tableau 12: Budget détaillé de l'Action 3 (2026-2030)

ACTION 3 : Améliorer la Compétitivité du riz produit localement							Montant total (FCFA)
Budget							
Sous-action	Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
3.1 : Réduire les coûts de production et améliorer les pratiques	Former 5 acteurs sur les bonnes pratiques de stockage et conservation	15000000	10000000	0	0	0	25000000
	Organiser 5 fora sur la commercialisation du riz	20000000	15000000	10000000	5000000	0	50000000
3.2 : Prix rémunérateur et outils de référence	Élaborer 6 guides technico-économiques sur la transformation	20000000	10000000	6000000	0	0	36000000
	Élaborer 10 plans de régulation	25000000	15000000	10000000	0	0	50000000
	Mettre en place 10 guichets de financement aux profits opérateurs riziocoles	60000000	40000000	30000000	20000000	0	150000000
<b>Total action 3</b>		<b>140000000</b>	<b>90000000</b>	<b>56000000</b>	<b>25000000</b>	<b>0</b>	<b>311000000</b>

**Tableau 13: Budget détaillé de l'Action 4 (2026-2030)**

ACTION 4 : Appuyer la Commercialisation du paddy							
Sous-action	Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Montant total (FCFA)
4.1 : Developper la Distribution de proximité et les infrastructures	Former 3 sessions marketing distributeurs	10000000	5000000	0	0	0	15000000
	Former 3 sessions sur les modes de cuissons et recettes culinaires	8000000	7000000	0	0	0	15000000
	Appuyer 4 rencontres d'un réseau de distribution	10000000	5000000	5000000	0	0	20000000
	Faire une etude pour diagnostiquer les infrastructures de commercialisation	15000000	0	0	0	0	15000000
	Former 4 acteurs sur la gestion des infrastructures de commercialisation et de transformation	10000000	5000000	5000000	0	0	20000000
4,2 : Promouvoir et ameliorer la connectivité des marchés	Faire une etude pour Renforcer les SIM riz	10000000	0	0	0	0	10000000
	Développer 1 site e-commerce riz	30000000	20000000	0	0	0	50000000
	Organiser 12 campagnes multimédia	4000000	3000000	3000000	2000000	0	12000000
	Organiser 5 journées promotionnelles riz	40000000	30000000	20000000	10000000	0	100000000
	Appuyer 2 initiatives de labélisation/certification	50000000	30000000	20000000	0	0	100000000
<b>Total action 4</b>		<b>187000000</b>	<b>105000000</b>	<b>53000000</b>	<b>12000000</b>	<b>0</b>	<b>357000000</b>

Tableau 14: Budget détaillé de l'Action 5 (2026-2030)

<b>ACTION 5 : Promouvoir la Recherche pour l'amélioration de la filière riz</b>							<b>Montant total (FCFA)</b>
<b>Budget</b>							
<b>Sous action</b>	<b>Activités</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	
<b>5.1 : Disponibiliser le Matériels de qualité</b>	Produire 80 tonnes de semences prébase/base	80 000 000,00	40 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	-	160 000 000,00
	Contrôler/certifier 5 lots de semences	150 000 000,00	100 000 000,00	-	-	-	250 000 000,00
	Appuyer l'accréditation de 5 laboratoires	100 000 000,00	50 000 000,00	-	-	-	150 000 000,00
	Créer/maintenir 5 variétés de riz	100 000 000,00	80 000 000,00	50 000 000,00	20 000 000,00	-	250 000 000,00
	Conduire 60 essais variétaux	100 000 000,00	80 000 000,00	70 000 000,00	30 000 000,00	20 000 000,00	300 000 000,00
<b>5.2 : renforcer les capacités techniques</b>	Développer 20 fiches techniques de productions de riz, gestion de la fertilité des sols, gestion de l'eau, gestion des bio-agresseurs	60 000 000,00	40 000 000,00	-	-	-	100 000 000,00
	Tester 10 équipements agricoles	200 000 000,00	150 000 000,00	100 000 000,00	50 000 000,00	-	500 000 000,00
<b>5.3 : Redynamiser la Recherche-vulgarisation</b>	Recruter 400 agents de recherche	1 000 000 000,00	600 000 000,00	500 000 000,00	300 000 000,00	200 000 000,00	2 600 000 000,00
	Recruter 400 agents de vulgarisation	800 000 000,00	600 000 000,00	500 000 000,00	300 000 000,00	200 000 000,00	2 400 000 000,00
	Organiser 10 sessions de formation chercheurs/vulgarisateurs	80 000 000,00	60 000 000,00	40 000 000,00	20 000 000,00	-	200 000 000,00

	Appuyer 5 cadres de concertation	20 000 000,00	15 000 000,00	10 000 000,00	5 000 000,00	-	000 000,00	50
	Redynamiser 5 Cellules Liaison Recherche-Vulgarisation (CLRV)	25 000 000,00	15 000 000,00	10 000 000,00	-	-	000 000,00	50
	<b>Total action 5</b>	<b>271 500 000</b>	<b>183 000 000</b>	<b>130 000 000</b>	<b>7 450 000</b> <b>0</b>	<b>420 000 000</b>	<b>701 000 000</b>	

Tableau 15: Budget détaillé de l'Action 6 (2026-2030)

<b>ACTION 6 : Appuyer l'organisation des acteurs de la CVR</b>							
<b>Sous-action</b>	<b>Activités</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Montant total (FCFA)</b>
<b>6.1 : Rendre les Organisations opérationnelles</b>	Organiser 100 visites commentées	150000000	120000000	100000000	80000000	50000000	500000000
	Réaliser 5 fermes pédagogiques	300000000	200000000	0	0	0	500000000
	Sensibiliser les acteurs à travers 10 sessions	200000000	150000000	100000000	50000000	0	500000000
	Redynamiser 5 faitières	250000000	150000000	100000000	0	0	500000000
<b>6.2 : Renforcer l'Autonomisation de l'interprofession</b>	Renforcer les capacités techniques avec 15 appuis	600000000	400000000	300000000	200000000	0	1500000000
	Recenser les acteurs par village (8 opérations)	200000000	120000000	800000000	0	0	4000000000
	Structurer les acteurs en 8 SCOOP	800000000	500000000	300000000	0	0	1600000000
	Structurer les SCOOP en 8 SCOOP-CA communales	1500000000	1000000000	700000000	0	0	3200000000
	Mettre en place 8 unions départementales de producteurs de riz	1200000000	800000000	400000000	0	0	2400000000
	Mettre en place 8 cadres régionaux	800000000	500000000	300000000	0	0	1600000000
	Renforcer les capacités de l'interprofession (5 appuis)	1000000000	800000000	500000000	200000000	0	2500000000
	Promouvoir la synergie des acteurs de la CVR à travers 10 rencontres	200000000	150000000	100000000	50000000	0	500000000
<b>6.3 : Mettre en place un Observatoire riz</b>	Mettre en place 2 observatoires riz	300000000	200000000	0	0	0	500000000
	Appuyer la mise en œuvre des activités de l'observatoire riz (5 appuis)	4000000000	3000000000	2000000000	1000000000	0	10000000000
<b>6.3 : Appuyer le fonctionnement du Secrétariat SNDR</b>	Élaborer 1 plan de communication SNDR	150000000	0	0	0	0	150000000
	Assurer la coordination et la gestion de la SNDR (5 appuis)	4000000000	3000000000	2000000000	1000000000	0	10000000000
	Organiser 2 tables rondes SNDR	1200000000	800000000	0	0	0	2000000000
<b>Total action 6</b>		<b>22700000000</b>	<b>15850000000</b>	<b>8600000000</b>	<b>3300000000</b>	<b>500000000</b>	<b>50950000000</b>

### Annexe 3 : Suivi et Évaluation – Indicateurs de Performance Clés

Tableau 16: Liste des principaux indicateurs de performance clés

Catégorie d'indicateur	Indicateur	Définition	Unité de mesure	Ligne de base	Objectif annuel	Objectif final (2030)	Source des données	Fréquence
<b>Productivité</b>	Rendement moyen du riz hors aménagement (HA)	Mesure de la productivité par unité de surface en zones non irriguées	Tonne/ha	2,18	Progression annuelle	4,5	MoA, Enquêtes	Annuel
	Rendement moyen du riz en aménagement hydro-agricole (AHA)	Productivité par unité de surface en périmètres irrigués	Tonne/ha	5,8	Progression annuelle	7,5	Rapports d'activités, Enquêtes	Par campagne
<b>Accès aux intrants</b>	% de producteurs utilisant des semences certifiées (AHA)	Part des producteurs en périmètres irrigués utilisant des semences améliorées	%	30	Progression annuelle	70	Rapports de vulgarisation	Annuel
	% de producteurs utilisant des semences certifiées (HA)	Part des producteurs hors aménagement utilisant des semences améliorées	%	40	Progression annuelle	90	Rapports de vulgarisation	Annuel
	% de producteurs utilisant la mécanisation (MO)	Part des producteurs ayant recours aux équipements modernes	%	ND	Progression annuelle	60	Rapports de vulgarisation	Annuel
<b>Infrastructure</b>	Superficie sous irrigation pour le riz	Zones aménagées ou réhabilitées pour l'irrigation	Ha	52 662	Progression annuelle	217 876	Autorité d'irrigation	Annuel
<b>Marché</b>	Volume de riz transformé localement vendu	Quantité de riz local commercialisé après transformation	Tonnes métriques	1 15 585	Progression annuelle	1 458 059	Association des transformateurs	Annuel
<b>Capacité</b>	Nombre d'agriculteurs formés	Formation aux bonnes pratiques, mécanisation, gestion de fertilité, etc.	Nombre	5 000	Progression annuelle	25 000	Rapports de projet	Trimestriel
<b>Finance</b>	Volume du crédit agricole dans la chaîne de valeur riz	Valeur totale des prêts et subventions déboursés	USD	1 million	Progression annuelle	10 millions	Banques, IMF	Annuel
<b>Genre/Jeunesse</b>	% de femmes et jeunes bénéficiaires	Ciblage inclusif des groupes vulnérables dans les interventions	%	20	Progression annuelle	60	Programme MetE	Annuel

#### Annexe 4 : Synthèse des superficies exploitées.

Tableau 17: Synthèse des superficies exploitées.

Superficies à aménager		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Cumul 2030
<b>AHA</b>	Existant	11 000						
	Réhabilitation	105	1780	4188	820			<b>7 714</b>
	Nouvelles terres (AHA+OME)		6560	6283	2500	0	0	<b>27 000</b>
	<b>Sous total AHA</b>	<b>11 000</b>	<b>175660</b>	<b>23 843</b>	<b>26343</b>	<b>8 000</b>	<b>2 214</b>	<b>34 819</b>
<b>HA</b>	Existant		33057	0	0	0	0	<b>33057</b>
	Extension HA		15 000	45 000	45 000	30 000	15 000	<b>150 000</b>
	<b>Sous Total HA</b>		<b>48 057</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>30 000</b>	<b>15 000</b>	<b>183 057</b>
<b>Total AHA et HA</b>			<b>19 500</b>	<b>54 500</b>	<b>55 500</b>	<b>38 000</b>	<b>17 214</b>	<b>217 876</b>

#### Annexe 5 : Quantités d'intrants nécessaires.

Tableau 18: quantités d'intrants nécessaires.

Intrants	Unité	Qté	Années						Cumul
			2 024	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	
<b>Superficie AHA</b>	Ha		17 907	26 907	45 907	66 907	82 907	87 335	309 963
<b>Superficie HA</b>	Ha		33 057	48 057	93 057	138 057	168 057	183 057	630 285
<b>Semence</b>	kg/ha	40	2 039	2 999	5 559	8 199	10 039	10 816	37 610
<b>NPK</b>	kg/ha	150	7 645	11 245	20 845	30 745	37 645	40 559	141 037
<b>UREE</b>	kg/ha	150	7 645	11 245	20 845	30 745	37 645	40 559	141 037
<b>Herbicide</b>	kg/ha	0,08	2,64	4,08	6,00	11,12	16,40	20,08	58
<b>Fongicide</b>	g/kg	2,5	5,10	7,50	13,90	20,50	25,10	27,04	94
<b>Fumure Organique</b>	t/ha	5	254 820	374 820	694 820	1 024 820	1 254 820	1 351 960	4 701 240

## Annexe 6 : Des rôles institutionnels et lignes de coordination

Tableau 19: Matrice des rôles institutionnels et lignes de coordination

Niveau	Institution / Acteur	Mandat principal	Lignes de coordination
National	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAG/EL) – Secrétariat Permanent SNDR	Coordination générale, pilotage stratégique, mobilisation des ressources	Supervise le CC-SNDR et le CNP-SNDR ; assure la cohérence avec le DPPD et le PAINR
National	Observatoire National du Riz (ONAR)	Production et diffusion de données, veille technico-économique, intégration du secteur privé et partenaires	Relie les acteurs publics, privés et partenaires techniques ; alimente l'Observatoire régional
Recherche et Innovation	INRAN, Universités Publiques du Niger	Recherche variétale, production de semences, formation et vulgarisation	Transfert technologique vers producteurs coopératives ; coordination avec ONAR
Irrigation et Infrastructures	ONAHA, DGGR	Développement et gestion des aménagements hydro-agricoles	Coordination avec services techniques régionaux et départementaux
Régional	CR-CVR (Comité Régional Chaîne de Valeur Riz)	Centralisation et arbitrage des programmations départementales, répartition des fonds	Présidé par le Gouverneur ; coordination avec CC-CVR
Départemental	CD-CVR (Comité Départemental Chaîne de Valeur Riz)	Coordination des programmations communales, transmission au niveau régional	Présidé par le Préfet ; coordination avec CC-CVR
Communal	CC-DR (Commission Communale Développement Rural)	Appui aux exploitants, suivi des investissements, inscription dans le budget communal	Présidé par le Maire ; coordination avec SPA producteurs
Producteurs Organisations et	FUCOPRI, IP/FRIZ-Niger, coopératives locales	Structuration des producteurs, interprofession, plaidoyer	Coordination ascendante vers CD-CVR, CR-CVR
Secteur privé et partenaires	RINI, ATIPRIN, importateurs, bailleurs (Banque Mondiale, FISAN, ONG)	Transformation, financement, commercialisation, appui technique	Coordination via ONAR et CC-SNDR

## Annexe 7 : Dispositif institutionnel et mécanismes de coordination

Tableau 20: Dispositif institutionnel et mécanismes de coordination

Niveau	Organe	Rôle principal	Présidence	Fréquence
<b>National stratégique</b>	CC-SNDR	Orientation et financement	Ministre	Selon besoin
<b>National opérationnel</b>	CNP-SNDR	Pilotage et ajustements	SG Ministre	Semestriel
<b>Technique</b>	Secrétariat Permanent	Coordination et exécution	—	Permanent
<b>Régional</b>	CR-CVR	Programmation et arbitrage	Gouverneur	Semestriel
<b>Départemental</b>	CD-CVR	Consolidation communale	Préfet	Semestriel
<b>Communal</b>	CC-DR	Planification et suivi	Maire	Annuel
<b>Transversal</b>	ONAR	Coordination privé et PTF	—	Continu

## Annexe 8 : Risques et mesures d'atténuation

Tableau 21: Risques et stratégies de mitigation

Risques	Stratégies de mitigation	Appréciation
<b>1. la non adhésion des transformateurs existants et les Banques</b>	Organiser des rencontres pour montrer la rentabilité de disposer d'un riz de qualité répondant aux normes (réaliser des études de rentabilités)	<b>M</b>
<b>2. la non adhésion des élus et des Institutions Bancaires</b>	Organiser des rencontres pour montrer les nouvelles opportunités d'affaires dans la filière riz ainsi que la possibilité de création d'emplois et la génération de recettes au niveau local (estimation de l'impact de la stratégie sur le plan macro et micro économique)	<b>M</b>
<b>3. la non adhésion des transformateurs</b>	Organiser des visites d'échanges au niveau des unités aux normes (RINI) pour apprécier la qualité et le rendement à l'usinage.	<b>N</b>
<b>4. la non adhésion des élus et des acteurs</b>	Organiser des rencontres pour montrer les nouvelles opportunités d'affaires dans la filière riz ainsi que la possibilité de création d'emplois et la génération de recettes au niveau local (estimation de l'impact de la stratégie sur le plan macro et micro économique) Disposer d'un plan de formation et organiser des visites d'échanges et des sessions de formation.	<b>N</b>
<b>5. la non adhésion des commerçants et des élus</b>	Communiquer autour de l'intérêt et de la nécessité de disposer d'un aménagement spatial respectueux des normes techniques et environnementales	<b>N</b>
<b>6. L'absence de ressources pour le désenclavement des marchés.</b>	Organiser des rencontres avec les structures techniques concernées pour l'inscription budgétaire pour réalisation des pistes et routes requises.	<b>S</b>
<b>7. le non-respect des termes des contrats</b>	Exiger un plan d'intervention à apprécier avant le paiement Payer le service fait	<b>N</b>
<b>8. Insécurité sociale</b>	Procédé à l'aménagement maximum des zones à faible risque de conflit	<b>N</b>
<b>9. Indisponibilité du foncier</b>	Faire le plaidoyer pour l'adoption de la nouvelle loi sur le foncier	<b>M</b>
<b>10. Non-respect des normes dans la construction</b>	Recruter des cabinets de contrôle externe	<b>S</b>
<b>11. Inaccessibilité des intrants sur les marchés</b>	Faire le plaidoyer pour la mise d'industrie de production locale	<b>N</b>
<b>12. Non adhésion des institutions financières</b>	Organiser des rencontres avec des institutions financières en leur montrant des opportunités d'affaires et de leur rentabilité	<b>N</b>
<b>13. Faible niveau de subvention</b>	<b>Lobbying et plaidoyer pour inscrire des subventions conséquentes</b>	<b>N</b>

M = Marginal

N= Négligeable

S= Substantiel